

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 109 (1973)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

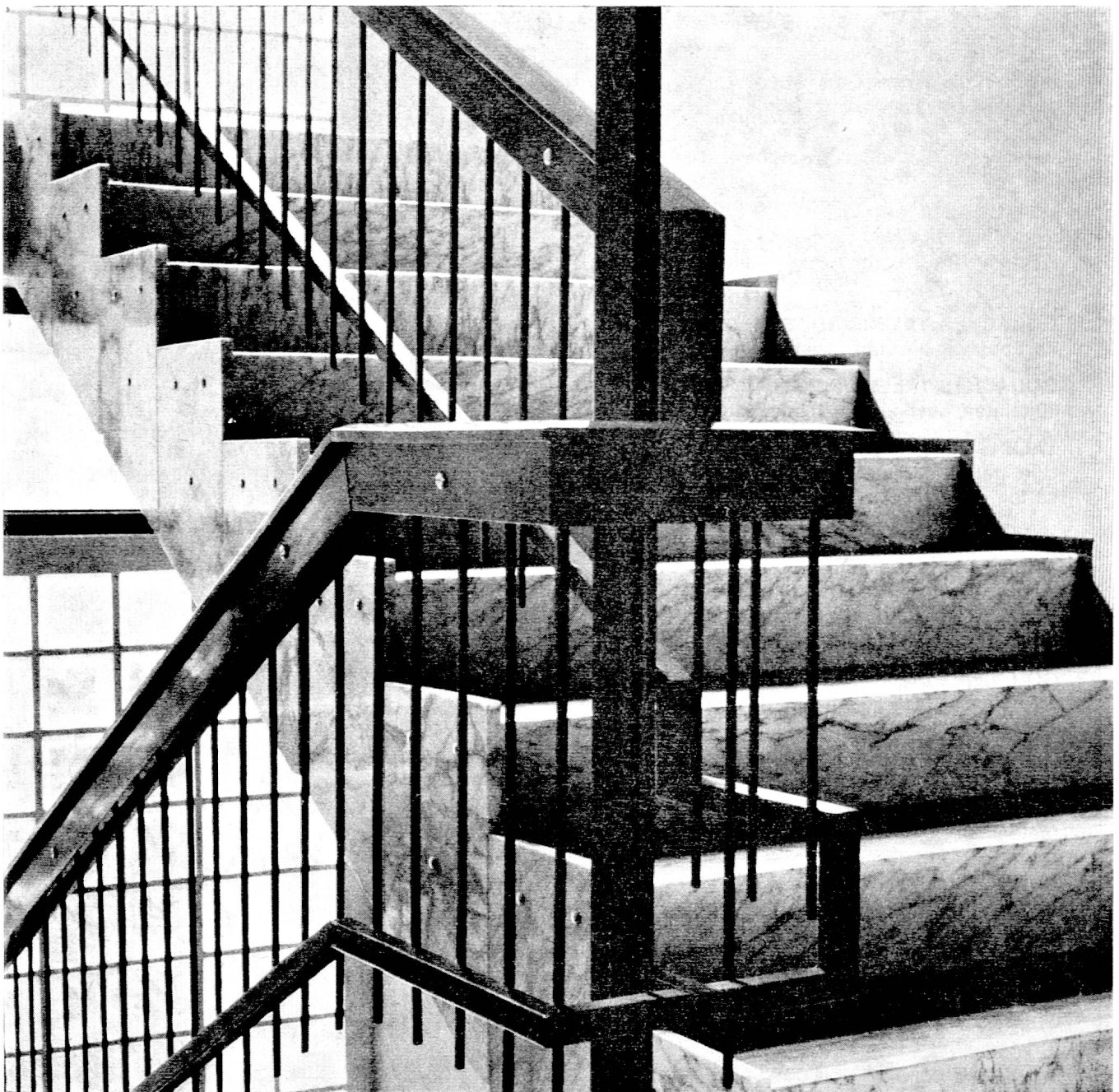
4

Montreux, le 2 février 1973

1972
éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



CIRCE II : ALLER DE L'AVANT

Photo Doris Vogt

TOUJOURS LES PREMIERS AU BUT AVEC TALENS !



Votre but est la qualité — donc gouaches Talens
Gouaches Talens pour chaque usage et chaque budget

GOUACHES TALENS TUBE VII 23 CC FR. 2.50

Fort pouvoir couvrant, séchage mat et régulier, 59 teintes lumineuses.

GOUACHES TALENS/PAILLARD TUBE VII 25 CC FR. 1.90

30 teintes, destinées spécialement à l'usage scolaire.

TALENS FINGERPAINT EN PETITS POTS PLASTIQUE 250 CC FR. 4.70

Une nouvelle couleur digitale pour peindre sur papier, bois, verre, feuilles métalliques, pavatex, carton, etc.

BOÎTE MÉTALLIQUE 358 N 12/1, 12 grands godets gouaches + 1 tube blanc, FR. 12.30.

BOÎTE PLASTIQUE 360 P 12, 12 grandes tablettes gouaches, FR. 6.80

couleurs pures, solubles très facilement, grand pouvoir couvrant.

GOUACHES EN POUDRE BOÎTES PLASTIQUE 100 G FR. 2.20

Se délayent facilement, très économiques.

ECOLA FLACON 30, 250 CC, FR. 6.70

Gouache liquide prête à l'emploi, très économique, développée tout spécialement pour jardins d'enfants et écoles.

LIVRAISON PAR LE COMMERCE SPÉCIALISÉ

TALENS & FILS S.A., DULLIKEN



TALENS FAIT PLUS POUR VOUS !

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	
CIRCE II, côté pile	83
COMITÉ CENTRAL	
La SPR une et diverse	84
AD/SPR, Congrès	84
Commission « Education permanente »	84
CMOPE Informations	85
VAUD	
La SPR une et diverse, perspectives SPV 1973	86
Congrès annuel de la SPV	87
Du nouveau à la collectivité SPV de la SVRSM	89
Déclarations d'impôts 1973-1974	90
AVEPS	91
Enseignement des mathématiques	91
Musique et enfants handicapés	91
GENÈVE	
La SPR une et diverse, perspectives SPG 1973	91
CIA, notre caisse de prévoyance en 1973	92
Classes spécialisées	94
Un remarquable document à la disposition de tous	94
Séance de délégation	94
Concerts pour les enfants	95
NEUCHÂTEL	
La SPR une et diverse, perspectives SPN 1973	95
Collaboration	97
Epreuves communes en préprofessionnelle	97
JURA	
La SPR une et diverse, perspectives SPJ 1973	98
Cours cantonal de ski	98
FRIBOURG	
La SPR une et diverse, perspectives SPF 1973	99
Exposition « Lire en classe »	100
VALLAIS	
La SPR une et diverse, perspectives SPval 1973	100
DIVERS	
Une nouvelle rubrique :	
« En Suisse romande, au cinéma »	101
SSMG	101
Un nouveau journal pour enfants	102
Echange de correspondance	102
Indice suisse des prix à la consommation	103

CIRCE II, côté pile

Par côté face, comprenez l'officialité de la commission, le travail qui s'y accomplit, les futures sous-commissions, le rapport final et les recommandations qu'elle se doit de faire conformément au mandat qui lui a été confié par la Conférence des chefs de départements.

Par côté pile, j'entends ici traiter brièvement des répercussions corporatives qu'entraîneront fatalement la nature des problèmes pédagogiques et de structures étudiés dans ce cadre. En effet, plusieurs difficultés se sont ajoutées à celles qu'il fallait résoudre dans le cadre de CIRCE I :

- les années 5 et 6 de la scolarité obligatoire appartiennent déjà, dans certains cantons, totalement ou partiellement, à l'enseignement secondaire ;
- par conséquent, la SPR n'est plus la seule association concernée et six délégués du CARESP (organisme faitier de nos collègues secondaires) siègent aussi à CIRCE II et ce n'est que logique ;
- si les structures primaires romandes étaient très proches dans le cadre de l'école infantine et des quatre premières années de la scolarité, ce n'est plus le cas maintenant ;
- le rapport du GROS qui tentait de résoudre cette dernière difficulté n'y est pas parvenu pleinement.

Par conséquent, sélection, orientation, classes hétérogènes, continuité de l'optique 1 à 4, classes à niveaux, passage d'un type d'enseignement à un autre, deuxième langue sont autant de problèmes fondamentaux, de structures, qui devront être résolus dans les deux temps prévus par le mandat de la commission. Faute de structures prédéfinies, c'est donc au travers du contenu des programmes qu'il faudra trouver leur solution.

Si la position de la SPR est claire en la matière, celle du CARESP est plus nuancée ; c'est inévitable lorsqu'on considère les différences existant entre l'articulation primaire-secondaire de nos différents cantons.

Dès lors peut-on imaginer que deux positions différentes puissent être défendues par chacune des associations ? Il ne saurait en être question. L'efficacité de notre action et le jeu de la participation supposent une entente totale, préalablement établie dans le cadre d'une négociation qui certes ne manquera pas d'embûches mais qui est indispensable. Si elle s'engage sur un désir réciproque de construire sans compromis boiteux, elle porte en elle-même des résultats tout aussi prometteurs que ceux acquis à CIRCE I.

Dans un précédent éditorial (« Educateur » N° 2/73 du 19 janvier), j'avais relevé l'élément moteur qu'avait constitué la coordination romande sur l'évolution de la SPR. Un parallèle peut être tracé à propos de CIRCE II. Le fait que deux associations représentant des enseignements différents s'attachent à résoudre une tâche qui leur est désormais commune va indiscutablement contribuer à les rapprocher encore. La confrontation de réalités diverses, la discussion de problèmes aux répercussions partagées, la recherche de solutions intégrées dans le progrès vont permettre une meilleure compréhension réciproque.

Au-delà donc des difficultés présentes ou imminentes, il nous faut aussi considérer l'apport positif important de CIRCE II pour deux associations qui cherchent encore les moyens appropriés d'une collaboration étendue — d'une fédération pour certains — que les faits désormais nous imposent.

F. Bourquin.

Éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35.—.

La commission connaît maintenant sa composition définitive que nous reproduisons ci-dessous à titre d'information :

LA SPR UNE ET DIVERSE

Sept des vingt numéros du bulletin corporatif 1972 ont été marqués par la publication des « articles à thème commun ». Cette innovation ayant été appréciée, nous en reconduisons le principe pour 1973.

Comment procéder ?

Comme l'an dernier, chaque section cantonale, par la voix de son rédacteur, de son président ou de toute autre personne compétente, s'exprimera sur un certain nombre de sujets et cela en tête de sa rubrique cantonale.

Il vous suffit dès lors d'étendre votre lecture à ces différentes rubriques. Vous apprendrez ainsi à mieux connaître les problèmes propres à chacune des associations, leur manière de les résoudre, leurs espoirs ou leurs difficultés.

Calendrier

N° 4 (présent numéro) : Perspectives SP... 1973.

N° 10 du 16 mars 1973 : La SP... et les autorités scolaires.

N° 16 du 11 mai 1973 : La vie des sections locales.

N° 22 du 22 juin 1973 : Financement de l'instruction publique et compétences des différentes autorités.

N° 28 du 28 septembre 1973 : Les services parascolaires.

N° 34 du 9 novembre 1973 : Les obligations de l'enseignant.

N° 40 du 21 décembre 1973 : Sujet non encore défini.

F. Bourquin.

M. Maurice BLANC, président
21, rue de la Gare

1820 Montreux
Mlle Geneviève JAGGI
62, route de Villars
1700 Fribourg

Mlle Mélanie BORD
Ecole de La Neuveville
34, Grandes-Rances
1700 Fribourg

M. Denis PERRENOUD
1256 Cartigny

Mme Arlette NOTZ
33, avenue de Vaudagne
1217 Meyrin

M. Albert TSCHANZ
421, rue de la Cascade
2603 Pery

M. André SCHWAB
Instituteur
2534 Orvin/Bienne

M. Alexandre HOF
Instituteur
2824 Vicques

M. Eric TISSOT
5, Arêtes
2300 La Chaux-de-Fonds

M. Pean-Pierre BORNAND
Coin-Gosset
2022 Bevaix

M. Jean-Pierre BURI
4, rue Bachelin
2074 Marin

M. André DECAILLET
Instituteur
1923 Les Marécottes

M. Marco BÉRARD
Instituteur
1917 Ardon

M. Jean-Pierre RAUSIS
Chemin de la Prairie
1920 Martigny

M. Roger MALFROY
3, avenue Dapples
1000 Lausanne

M. Jean-Claude MAUROUX
1441 Montagny/Yverdon

M. J.-J. MASPÉRO
Président SPR
1245 Collonge-Bellerive

M. Yves BRUN
1257 Compesières

M. José JAECKLE
16, rue Jean-Jaquet
1201 Genève

M. Marc MARELLI
Chemin de l'Ecarlat
1222 La Capite

AD SPR Congrès

Préavis du CC au sujet du rapport de la commission du congrès qui sera soumis à l'AD du 3 mars 1973

1. Le congrès SPR répond encore à un besoin. Il doit rester une assemblée générale ouverte à tous les membres. Les congressistes ont le droit de parole mais non de décision : celui-ci restant acquis à l'assemblée des délégués.
2. Un congrès doit avoir lieu tous les deux ans, en automne.
3. Le rapport qui sera présenté tous les deux ans lors du congrès sera alternativement un rapport fondamental et un rapport d'actualité. Ainsi un rapport fondamental sera rédigé tous les quatre ans.
4. L'AD peut décider de la convocation d'un congrès extraordinaire.

5. La durée d'un congrès sera fonction de son ordre du jour.
6. Toute latitude doit être laissée au CC pour fixer l'ordre du jour. Des points de la politique générale de la SPR peuvent être présentés en vue de l'information des congressistes.
7. En ce qui concerne le lieu du congrès, la tradition du tournus entre chaque section doit être respectée, sauf pour les congrès extraordinaires.
8. Le congrès doit être organisé par la section recevante en collaboration avec le CC.
9. La proportion entre les parties « travail » et « loisirs » est de la compétence de la section organisatrice.
10. Les membres peuvent assister gratuitement aux séances de travail du congrès.

Commission éducation permanente

Les 19 et 20 janvier 1973, la commission « Education permanente » de la SPR s'est réunie en séance plénière à Fribourg sous la présidence de notre collègue Maurice Blanc, de Montreux. Sa principale tâche consistait à reprendre l'énoncé des objectifs à long, moyen et court termes pour les présenter à l'assemblée des délégués du 3 mars 1973. Ces objectifs seront publiés dans le prochain numéro du bulletin.

M^{lle} Suzanne OGAY
5, Valmont

1010 Lausanne

M. François BOURQUIN

11, Pain-Blanc

2003 Neuchâtel

M. André ROCHAT

2, chemin des Allinges

1006 Lausanne

M. Pierre-Pascal DESCLOUX

7, rue de Locarno

1700 Fribourg

M. Rodolphe GROB

33, route de Mategnin

1217 Meyrin/GE

Relevons toutefois que notre collègue Roger Malfroy, de Lausanne, nous a fait part de sa décision de quitter cette commission, pour raisons de famille, au 30 juin 1973. Le président lui exprime les regrets de la commission de voir un membre efficace et fidèle la quitter si vite. Il rappelle que Malfroy était l'un des collaborateurs de la rédaction du rapport de La Chaux-de-Fonds.

Représentation officielle

Sur invitation du bureau SPR, les autorités fribourgeoises ont délégué M^{lle} Monique Gobet, inspectrice des classes enfantines, à suivre nos débats.

Dans une brève allocution, M^{lle} Gobet se félicite de cette manifestation de collaboration du corps enseignant de différents cantons. Elle déclare que la formation continue du corps enseignant comme son recyclage ne sont maintenant plus contestés. Elle souhaite enfin que des modalités plus précises de collaboration puissent être trouvées entre autorités fribourgeoises et corps enseignant.

Changement de structure interne

Lors de sa création, la commission EP s'était divisée en trois sous-commissions :

- formation de base
- éducation permanente
- application, moyens d'exécution.

Après quelques mois de travail, la dernière des sous-commissions constate qu'elle ne répond pas aux besoins présents. Dès lors elle propose sa dissolution, ses membres se répartissant dans les deux premières sous-commissions. Pour la remplacer plus efficacement, elle suggère la création d'un bureau exécutif de la commission composé comme suit :

- président de la commission plénière
- présidents des sous-commissions
- membre(s) du CC et du bureau SPR
- toute personne de la commission dont les compétences pourraient être nécessaires.

Le mandat de ce bureau serait le suivant :

- préparation des séances
- application et exécution des décisions de la commission
- liaisons avec le CC et le bureau SPR.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par la commission et devra encore faire l'objet d'une ratification du CC/SPR.

Signalons enfin un changement à la tête de la sous-commission B (éducation permanente). En effet, notre collègue Jean-Pierre Bornand souhaite, pour raison de santé, céder sa place à Jean-Claude Mauroux, d'Yverdon. Cette modification est acceptée avec remerciements à Bornand pour le travail accompli.

L'essentiel du travail de cette session, à savoir les objectifs pour l'AD du 3 mars seront donc publiés dans le prochain numéro du bulletin.

F. Bourquin.

CMOPE - Information

Une participation accrue des enseignants aux domaines d'activités de la Communauté économique européenne (CEE) qui ont des conséquences sur le plan éducatif et une connaissance plus grande des progrès réalisés dans ces domaines, tels étaient les deux principaux objectifs d'une réunion qui s'est tenue à Bruxelles le 8 janvier entre les représentants de la CEE et de la CMOPE.

L'accent a été mis notamment sur les efforts de la CEE visant à la mise en œuvre des dispositions du Traité de Rome relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes et la création éventuelle d'un Centre européen de développement de l'éducation, qui fait actuellement l'objet d'une étude au Secrétariat de la CEE. Les responsables de la CEE tiendront la CMOPE au courant de leurs propositions dans ces deux domaines et accueilleront les observations du Comité européen de la CMOPE et de ses organisations membres dans les neuf pays du Marché commun. Les documents pertinents envoyés par la CEE seront adressés aux membres de la CMOPE aussitôt leur réception.

Les discussions ont porté également sur les activités de la CEE relatives à la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et les conséquences de la mobilité accrue des travailleurs européens sur le plan éducatif. De nouveaux entretiens sur ces trois questions pourraient se dérouler au cours des semaines prochaines.

Le mode de coopération CEE-CMOPE

qui a été fixé au cours de cette réunion comprend :

- a) des discussions d'ordre général deux fois par an, par l'intermédiaire d'un comité de « contact » ou de « liaison » ;
- b) des contacts réguliers sur une base individuelle afin d'assurer au maximum l'échange d'informations et de prendre les mesures les plus variées en matière de consultation entre la CMOPE et ses organisations membres d'une part et la CEE d'autre part ;
- c) des entretiens sur des questions spécifiques d'intérêt commun entre les comités ou délégations de la CMOPE et les responsables de la CEE intéressés à ces questions.

La possibilité d'une action commune avec d'autres organismes qui sont préoccupés de questions d'éducation, a été explorée également.

L'œuvre de la CEE en matière d'éducation semble s'accroître considérablement. La délégation a noté qu'on se rallie de plus en plus à l'idée que les progrès économiques et sociaux ont un rapport direct avec le développement de l'éducation. C'est dans cet esprit qu'il a été constitué depuis 18 mois un groupe de liaison au sein de la CEE chargé de promouvoir la coopération avec les différents services du Secrétariat dont les activités ont des conséquences dans le secteur de l'éducation.

Le fait le plus récent, à cet égard, est la désignation de l'un des membres de la Commission de la CEE avec en son titre le terme « éducation ». En effet, le professeur Ralf Dahrendorf (République fédérale d'Allemagne) a été nommé commissaire pour la recherche, la science et l'éducation. Le secrétaire général de la CMOPE est très heureux de cette décision et s'est exprimé ainsi en présentant au professeur Dahrendorf les vœux de la CMOPE « de collaborer le plus étroitement possible dans tous les domaines d'activité de la CEE qui ont des conséquences directes sur l'enseignement et les enseignants et sur le bien-être économique et social de la communauté européenne dont l'enseignement est appelé à servir la cause ».

La délégation qui s'est rendue à Bruxelles était composée comme suit : Jens-Erik Madsen, président du comité européen de la CMOPE ; Jean Daubard, secrétaire général de la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAD) et membre du comité exécutif de la CMOPE ; André Drubay, secrétaire général de la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel (FIPESO) et John M. Thompson, secrétaire général de la

CMOPE. En outre, M. Fred Jarvis, secrétaire adjoint de la National Union of Teachers de l'Angleterre et du pays de Galles a exercé les fonctions de consultant auprès de la délégation en raison des recherches importantes qu'il a effectuées sur les conséquences des activités de la CEE dans le domaine de l'éducation.

La délégation a été désignée par le Comité européen de la CMOPE à sa réunion du 10 novembre à Morges, conformément aux décisions de la Confé-

rence européenne qui s'est tenue à Londres en juillet dernier. Elle présentera son rapport à la prochaine réunion du Comité européen à Amersfoort (Pays-Bas) le 27 avril.

Dans les divers de ce numéro, une nouvelle rubrique : « En Suisse romande, au cinéma ».

tive dans l'horaire des maîtres, mais encore à ce que le fait de suivre des cours de formation ne supprime pas la possibilité de bénéficier des cours de perfectionnement.

Tâches confiées à la SPR

Il est évident que les structures fédéralistes particulièrement prononcées en matière scolaire que connaît notre pays empêchent, et empêcheront longtemps encore, les associations cantonales de se décharger sur leurs organisations faitières de soucis d'ordre salarial, pédagogique dans une certaine mesure, ainsi que des relations avec leurs autorités respectives.

Néanmoins il incombe de toute évidence à la SPR de promouvoir une école romande moderne jusqu'à 16 ans et, dans ce but, d'organiser l'harmonisation des points de vue des différentes sections cantonales, puis d'être leur porte-parole unique auprès de la Conférence des chefs de départements.

De même, il est de son ressort d'œuvrer en faveur de la libre circulation des maîtres brevetés dans toute la Romandie, ainsi que d'étudier des solutions communes à apporter à des problèmes tels que :

- la formation continue ;
- l'information pédagogique des enseignants ;
- les relations avec la grande presse, la radio et la TV ;
- la défense et la revalorisation morale de la profession enseignante ;
- la défense des intérêts romands auprès d'instances fédérales ou d'organismes corporatifs suisses ou internationaux.

Il est bien évidemment impossible de préjuger des positions que défendront les délégués et les commissaires vaudois au sein de la SPR lors de l'examen de cas concrets. Les considérations ci-dessus revêtent par conséquent un caractère général, affirment des principes qui ne sauraient engager la SPV sur des points précis.

J. F.

Vaud

LA SPR UNE ET DIVERSE

Perspectives SPV 1973

Situation actuelle

Les principaux problèmes qui retiendront probablement l'attention du comité cantonal en 1973 sont :

- retraite
- réforme de structure et zones pilotes
- cours de perfectionnement
- semaine de cinq jours
- liberté de domicile
- autonomie communale.

Problèmes prioritaires

a) Retraite

L'adoption, les 2 et 3 décembre derniers, par le peuple suisse, du deuxième pilier, entraîne une révision plus fondamentale encore que prévu initialement de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Age de la retraite, traitement assuré, supplément temporaire, cotisations et prolongation des temps de service, déduction de coordination, autant de points sur lesquels il s'agira de faire preuve de vigilance :

- auprès de la commission officielle désignée pour mener à chef la révision dont il a été fait mention ci-dessus ;
- auprès de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et de son assemblée des délégués ;
- auprès de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud ;

— auprès du Grand Conseil ; tous organismes qui comptent des membres de la SPV.

b) Réforme de structure de l'école

Parmi les nombreuses questions que poseront l'harmonisation scolaire romande, en particulier celles liées à CIRCE II, et la restructuration de l'école vaudoise, le choix entre une école globale intégrée jusqu'à 16 ans ou seulement durant les 6 premières années, l'égalité des statuts horaires des maîtres engagés dans les zones pilotes et la formation des enseignants figurent au premier plan de nos préoccupations.

c) Cours de perfectionnement

Le succès incontestable des cours de perfectionnement prévus pour la seule année longue 1972-1973 impose leur institutionnalisation.

Il s'agira donc non seulement de veiller au maintien de la qualité des cours, à un choix et à un nombre d'heures suffisant, ainsi qu'à leur intégration défini-



XVI^e Congrès annuel de la SPV

Lausanne, le 13 mai 1972, Palais de Beaulieu

Le président de l'assemblée, Raymond Ballif, ouvre la séance à 8 h. 40. Il salue les participants et en particulier les nouveaux collègues. Puis, tout en relevant les nécessités d'une prochaine et vraie réforme de l'école, il insiste sur l'importance du travail en commun et de la collaboration qui devrait exister à tous les niveaux de l'enseignement. Il souligne le bien-fondé des cours de recyclage qui offrent s'ils sont bien compris la possibilité d'établir des contacts et de prendre une bouffée d'air nouveau, et, partant, d'élargir son horizon.

Le président salue les nombreux invités et les remercie de prouver par leur présence leur sympathie à l'égard de notre société. Il relève la présence de MM. F. Petit, membre d'honneur, E. Cavin, chef de service de l'enseignement primaire, G.-A. Chevallaz, syndic de Lausanne, J.-J. Maspéro, président de la SPR, F. Lasserre, président du conseil synodal, Guignard, directeur de l'ENL, Perrenoud, directeur de l'ENY, F. Barbay, délégué à la réforme, R. Saugy et A. Porret, représentants de la SVMS, A. Hupka, du comité vaudois de la SVMEP, R. Loup, président de la SPF, G. Bouquet, président de la SPN, M^{me} Pallandella du comité de la SPG, M. Kléber-Vielot de la CMOPE.

Il remercie les délégués de la presse, prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de plusieurs personnalités.

L'assemblée est invitée à respecter une minute de silence pour honorer la mémoire des membres décédés.

Assemblée de la société coopérative Caisse de secours et invalidité

L'ordre du jour est lu et adopté avec la modification proposée par Ballif de reporter les points 6 et 7 aux points 9 et 10 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la SPV.

1. Le **procès-verbal** paru dans l'« Educateur » N° 32 est adopté (année 1971).

2. Le **rapport du conseil d'administration** paru dans l'« Educateur » N° 14 de l'année en cours est adopté.

3. Le **rapport des vérificateurs des comptes** paru dans le numéro 14 de l'année en cours est adopté.

4. **Budget et cotisations.** Le montant de la cotisation reste inchangé, soit Fr. 5.—. Budget et cotisation pour 1972 sont adoptés. Le budget pour 1973 est adopté sous réserve de décisions prises lors de la prochaine assemblée.

5. Burnet remercie Leresche pour son discours lors de l'ensevelissement de M. G. Chevallaz, ancien directeur de l'école normale.

L'assemblée est levée à 9 heures.

Lecture est donnée de la lettre de Louis Perrochon dans laquelle ce dernier rappelle le succès de son entreprise en faveur des collègues malades et réitère son appel en souhaitant que quelqu'un se charge de faire le nécessaire cette année.

Le président de l'assemblée passe alors la parole à J.-J. Maspéro, président du Comité central de la SPR.

Après quelques mots sur la réforme, il souligne notamment la nécessité de sup-

primer un fâcheux cloisonnement cantonal et pour ce faire, de tendre non seulement à penser « romand » mais encore à agir « romand ».

Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

R. Ballif donne lecture de l'ordre du jour, lequel est adopté.

1. Le **procès-verbal** paru dans l'« Educateur » N° 32 (71) est adopté.

2. **Distribution des diplômes aux membres honoraires.**

3. **Rapport des vérificateurs des comptes**

Ce rapport paru dans l'« Educateur » N° 14 de l'année en cours, est adopté ; le caissier relève le bénéfice de Fr. 5500.— supérieur aux prévisions et un poste élevé : commissions SPV et subventions. Il explique les causes de cet état de choses : la commission des statuts, la commission pédagogique et la commission de réforme de structures ont siégé à maintes reprises.

4. **Budget et cotisations**

La parole est donnée au secrétaire central P. Nicod qui présente le budget 1972, lequel prévoit :

Recettes : Fr. 220 550.—

Dépenses : Fr. 220 400.—

Bénéfice : Fr. 150.—

La cotisation SPV pour 1972 reste inchangée, mais la cotisation SPR augmente de Fr. 5.—, ce qui porte le total à Fr. 90.— si l'on tient compte de la cotisation locale de Fr. 3.—.

Le budget et la cotisation pour 1972 sont adoptés.

En raison de la date de l'assemblée annuelle de la SPV et des difficultés à faire voter sérieusement un budget pour l'année en cours au milieu de mai, le secrétaire central soumet au vote de l'assemblée la cotisation pour 1973. Vu les constantes et considérables augmentations des dépenses, la SPV se voit dans l'obligation d'augmenter de Fr. 5.— la cotisation annuelle et la SPR en fait de même pour des raisons semblables, ce qui porte le montant total de la cotisation annuelle, tout compris, à Fr. 100.—. Cette cotisation 1973 est adoptée.

5. Information sur les décisions prises par l'assemblée des délégués

L'assemblée ordinaire des délégués a eu lieu le 3 mai 1972. La parole est donnée à A.-G. Leresche qui rappelle brièvement les décisions prises et les sujets traités : grille-horaire romande, tracts distribués dans les écoles, de la région lausannoise en particulier, expériences de Rolle et de Vevey selon les objectifs de la réforme romande de l'école, les cours de perfectionnement de l'année longue (« Educateur » de mars) et l'adoption des rapports de diverses commissions.

Le président de l'assemblée invite celle-ci à faire une petite interruption.

6. Discussion du rapport du comité central

R. Ballif rappelle que ledit rapport est dans l'« Educateur » N° 14 et qu'il comprend les 4 points suivants : 1) préambule, 2) vie de la société, 3) activité du CC a) activités passées, b) objectifs comportant 9 résolutions, 4) conclusions.

Puis il soumet au vote le *point 1*), lequel est adopté.

Point 2) vie de la société.

La parole est donnée à Leresche qui souligne que l'activité du CC a été particulièrement intense. Il a participé à nombre de comités et de commissions. Leresche saisit l'occasion qui lui est offerte de remercier tous les collègues de leur dévouement.

Point 3a) activités passées

Le président du CC donne la liste des diverses réalisations du comité central qui sont les suivantes :

— Elaboration des statuts de notre association commencée en 1968 ; les statuts ont été adoptés le 26 avril 1972.

— Rédaction des statuts de la fédération vaudoise des enseignants.

— Refonte des structures de la SPR, comprenant notamment :
Réalisation du secrétariat permanent.

- En matière de prestations de salaire : obtention d'une reclassification et de la prime de fidélité.
- Classification des salaires des maîtres à options.
- 2^e cours pour les vocations tardives et harmonisation de leur salaire avec ceux de collègues du même âge.
- Organisation des cours de perfectionnement de Crêt-Bérard, devenus cette année cours officiels.
- Collaboration avec l'école romande et CIRCE.
- fournitures scolaires : mise sur pied d'une commission SPV.
- Rapports établis entre les membres, les associations et l'autorité.
- Bonnes relations avec les associations professionnelles.
- Comité de coordination avec les diverses associations.

La discussion est ouverte. La parole est donnée à quelques collègues qui mettent l'accent sur certains points leur paraissant brûlants. Ce sont notamment :

- La lettre du CC au DIP concernant la distribution de tracts à caractère subversif à l'entrée des écoles de Lausanne et de sa banlieue.
- La réaction du Conseil d'Etat et les mesures prises à ce sujet.
- Le manque d'information du corps enseignant par l'autorité.
- Le manque d'information concernant les expériences de Rolle et de Vevey en particulier.

Leresche donne alors, sur demande de 2 collègues, lecture de la lettre du CC au Conseil d'Etat, en soulignant que la dite lettre reçut l'approbation de l'assemblée des délégués du 3 mai 1972. Il lit ensuite la réponse faite par le Conseil d'Etat, dans laquelle ce dernier assure qu'il tiendra le CC au courant de ses démarches.

Le président du CC précise qu'il n'a pas été tenu au courant des démarches et que le CC a pris connaissance des arrêtés comme nous tous.

Lecture est donnée de la prise de position du CC au sujet des mesures prises.

Le président de l'assemblée, R. Ballif, propose à l'assemblée d'appuyer la prise de position du CC.

La discussion est à nouveau ouverte. Elle est animée par diverses interventions plus ou moins nettes et vigoureuses qui demandent d'étudier sérieusement le problème soulevé.

Leresche répond qu'il est prévu de mettre sur pied une commission de déontologie SPV par le nouveau CC.

La discussion continue et il en res-

sort que l'assemblée est invitée à approuver point par point la prise de position du CC. Ce qui est fait comme suit.

1. Le CC de la SPV est surpris de ne pas avoir été avisé par le Conseil d'Etat des mesures qu'il entendait prendre, contrairement aux promesses contenues dans sa lettre.
Adopté à la majorité (8 avis contraires).
2. Constate que le CE n'a pas jugé utile d'informer l'opinion publique avant la publication officielle des arrêtés.
Adopté à la majorité (abstentions nombreuses).
3. Regrette que la rédaction de l'article 1 du premier arrêté ait pu prêter à confusion quant à sa portée générale.
Adopté (peu d'abstentions, 1 avis contraire).
4. Après intervention, ce point est adopté comme suit avec l'adjonction de « positives » :
Appuie cependant des mesures **positives** contre toute action ou tout écrit qui pourrait nuire à l'école et porter préjudice à l'enfant.
5. Souhaite néanmoins vivement que leur portée soit limitée dans le temps et qu'elle soit appliquée avec discernement.
Adopté à la majorité.
6. Demande que le CE étudie les motivations profondes du mécontentement et active simultanément la mise en place de la réforme scolaire vaudoise.
Adopté à la majorité.

L'ensemble de la prise de position en 6 points est soumise au vote de l'assemblée qui l'adopte et appuie ainsi le CC.

La discussion est rouverte au sujet d'un vœu exprimé, lequel demande que l'accès à la présidence du CC soit interdit à qui est tenant d'un mandat politique.

Leresche fait alors une mise au point, précisant que lorsque un membre est présenté au CC, c'est sa section qui donne validité à la candidature et que c'est elle qui a seule latitude de faire le barrage. Si ce n'est pas le cas, il n'y a aucune raison de faire des restrictions quant à l'accession d'un membre du CC à la présidence et, à plus forte raison, si sa candidature est appuyée par les autres membres du CC.

Applaudissements de l'assemblée.

L'assemblée adopte à la majorité le point 3a) du rapport du CC.

Point 3b) : avenir de notre société

RÉSOLUTION 1. Réforme de l'école

La SPV est favorable à la réforme de

l'école vaudoise ; toutefois, elle maintient les réserves exprimées par le congrès de 1971, en particulier quant à la nécessité d'une réelle participation des associations d'enseignants aux études et expériences en cours, à commencer par Rolle et Vevey.

Cette première résolution est adoptée avec l'amendement proposé : *une* réforme.

RÉSOLUTION 2. Statut des enseignants

La SPV demande un statut horaire semblable pour les maîtres primaires et secondaires sitôt que, dans le cas d'une expérience par exemple, les uns et les autres sont amenés à enseigner dans des conditions identiques, aux mêmes élèves.

Leresche précise que nos interlocuteurs avancent qu'il ne s'agit encore, tant à Rolle qu'à Vevey, que d'une expérience, que le problème reste posé et qu'il sera résolu ultérieurement. Cependant il faudrait prendre garde qu'une réforme soit instaurée sans que le statut des maîtres primaires ait été modifié. Ce qui entraîne la nécessité d'avancer dès maintenant une position claire et ferme qui soit celle de la SPV tout entière.

Cette deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 3. Formation des maîtres

Si, afin de n'en pas retarder le début, la SPV admet que la réforme de l'école vaudoise commence avant qu'une transformation fondamentale soit intervenue dans la préparation des maîtres et des maîtresses primaires, elle insiste cependant pour que celle-ci se réalise dans les plus brefs délais possibles. Elle devra comprendre une formation de base, concrétisée par l'obtention d'une maturité, et un apprentissage professionnel reçu dans un institut pédagogique.

Cette troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 4. Formation continue

Conformément aux thèses votées lors du congrès SPR de La Chaux-de-Fonds, la SPV se déclare partisane de l'organisation dans notre canton d'une formation continue des enseignants de tous les degrés. Elle demande en particulier que ce qui aura été créé en vue des cours de perfectionnement de l'année longue soit maintenu et que les principes qui auront présidé à cette première réalisation restent valables. D'ores et déjà, le CC doit se soucier de cette formation durant l'année 1973-1974.

La discussion est ouverte. Nombre de suggestions sont proposées, parmi lesquelles :

- création de groupes de travail au niveau des maîtres pour l'étude de l'utilisation des nombreux moyens nouveaux mis au service du personnel enseignant dans certains collèges tout au moins ;
- initiation à diverses techniques de travaux pratiques ;
- création de bibliothèques et de discothèques des maîtres ;
- création de groupes d'ainés encadrant et appuyant les jeunes ;
- remise en question des cours de recyclage et en bannissant le bourrage de crâne et la passivité ;
- octroi d'une plus large audience aux chercheurs solitaires ;
- suppression des cours conférences et autres du même genre.

Le CC prend acte des suggestions qui seront étudiées au comité. Leresche relève que les groupes de réflexion créés à la demande du CC un peu partout dans le canton n'existent pas encore à Lausanne et espère leur prochaine création.

La discussion se poursuit sur la nécessité de repenser complètement les cours de recyclage et aboutit à la rédaction d'un complément à la résolution 4 qui lui est adjoint.

L'assemblée accepte l'adjonction à la résolution 4 contenant les idées suivantes : la forme à donner aux prochains cours de recyclage doit être sérieusement repensée ; la plupart des heures prévues pour notre perfectionnement durant l'année longue, hormis celles qui seront réservées aux cours de recyclage obligatoire, pourront être consacrées à un travail répondant aux besoins d'un groupe d'enseignants sans distinction de fonctions. Bien entendu, ces cours seront maintenus de toute manière, mais en réservant la possibilité de les modifier selon les besoins de tous. Que le système reste souple et capable de s'adapter aux nécessités.

Le point 4 est admis mais devra être interprété, dans sa rédaction finale, selon les vœux de l'assemblée.

L'ensemble du point 4 est adopté par l'assemblée.

RÉSOLUTION 5. Traitements

La SPV est d'avis que l'aménagement de la rétribution des enseignants primaires vaudois doit se poursuivre par une amélioration des traitements réels servis par le canton à ses fonctionnaires, 13^e mois ou autre formule, par un retour à l'autonomie communale en la matière, par le versement de véritables allocations familiales. Elle approuve donc le programme proposé par le CC dans l'« Educateur ».

La parole n'est pas demandée. L'assemblée adopte ce point 5 à la majorité.

RÉSOLUTION 6. Retraites

Lors de la refonte de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, rendue nécessaire par la dernière révision de l'AVS, la SPV fait confiance à son comité pour défendre les droits des assurés, l'âge de la retraite facultative en particulier.

Leresche affirme que toutes les mesures nécessaires seront prises le plus rapidement possible.

La discussion est ouverte. Quelques interventions soulignent l'injustice faite à certains collègues qui ont été victimes d'une période de chômage et qui se trouvent, arrivés à l'âge de 57 ans, avec une insuffisance de 2 ou 3 ans. Ils sont en quelque sorte pénalisés de n'avoir pas pu être nommés dès l'obtention de leur brevet, puisqu'ils devraient logiquement accomplir encore 2 ou 3 ans d'enseignement pour atteindre aux 35 ans réglementaires, alors même qu'ils devraient, selon leur âge, pouvoir bénéficier de la retraite facultative. Il faut réparer cette injustice.

Le CC a pris contact avec le Conseil d'Etat qui a accepté d'étudier le problème et les possibilités de remédier à cet état de choses.

L'assemblée adopte le point 6.

RÉSOLUTION 7. Semaine de 5 jours

La SPV confirme son vote du congrès 1971 au sujet de la semaine de 5 jours à l'école ; elle demande à son comité et à ses représentants dans les organismes concernés de veiller à ce qu'une décision soit prise dans un délai raisonnable.

La parole n'est pas demandée. Le point 7 est adopté à la majorité.

RÉSOLUTION 8. Liberté de domicile

La SPV désire la suppression de l'entrave à la liberté de domicile des enseignants qui figure à l'article 129 de la loi sur l'IP.

L'assemblée adopte le point 8 à l'unanimité.

RÉSOLUTION 9. Relations avec les associations vaudoises d'enseignants

Sans attendre que la FEV commence son activité et indépendamment d'elle, la SPV encourage ses responsables à développer une collaboration suivie avec les autres associations vaudoises d'enseignants et à rechercher la coordination de leurs efforts dans des domaines toujours plus nombreux.

La parole n'est pas demandée et l'assemblée adopte ce point.

Point 4) Conclusions

L'assemblée approuve ce dernier point.

L'ensemble du rapport du CC est adopté par l'assemblée.

R. Ballif remercie au nom de tous le CC pour son rapport et surtout pour son activité pour le bien de la profession enseignante vaudoise.

Vifs applaudissements de l'assemblée.

7. Adoption des statuts de la Fédération vaudoise des enseignants

Ils sont acceptés sans modification.

8. Propositions individuelles et des sections

Aucune proposition n'est parvenue au CC.

9. Election statutaire du bureau de l'assemblée

Le bureau de l'assemblée est réélu dans la même composition que celle de 1971 : R. Ballif, président ; G. Dubuis, vice-président ; M. Bissat, secrétaire ; J. Mikesch et E. Buttica, scrutatrices.

10. Election de deux membres au CC

Deux membres sont démissionnaires : Fiaux, d'Yverdon, et le président actuel, A.-G. Leresche, entré en 1968. R. Ballif remercie chaleureusement ce dernier de son dévouement et de son efficacité et l'assemblée l'applaudit très vivement.

Deux candidats sont proposés : Christian Cornamusaz, d'Aigle, et Alain Kunzi, d'Orbe, qui sont élus à l'unanimité et félicités.

La séance est levée à 12 heures.

Le président :

R. Ballif.

La secrétaire :

M. Bissat.

Du nouveau à la collectivité SPV de la SVRSM

COMMUNICATION IMPORTANTE

Augmentation des cotisations en 1973

En septembre 1972, tous les affiliés de la SVRSM ont reçu un avis les informant que les cotisations devraient être augmentées en 1973. L'incertitude dans laquelle on était au sujet du forfait hospitalier en chambre commune nous a empêchés de fixer la cotisation nouvelle

avant le début de cette année. C'est pourquoi les membres de la collectivité SPV ont reçu en décembre un bordereau de cotisations (pour le premier trimestre 1973) semblable à celui de 1972.

Au début de cette année, la SVRSM enverra à chacun une cotisation de rappel comprenant la différence entre l'ancienne cotisation et la nouvelle.

Pourquoi une augmentation ?

Il convient tout d'abord de rappeler que, depuis 1969, les cotisations sont demeurées stables. Pendant ces 4 ans, notre collectivité a supporté les hausses suivantes :

1. Au 1^{er} juillet 1969, nouveau tarif médical à 1 fr. 50 le point.
2. Au 1^{er} juillet 1970, augmentation du point de 1 fr. 50 à 1 fr. 70.
3. Au 1^{er} juillet 1972, augmentation du point de 1 fr. 70 à 1 fr. 85.
4. Au 1^{er} janvier 1969, augmentation du tarif des analyses de 5 %.
5. Au 1^{er} janvier 1971, deuxième hausse de ce tarif de 5 %.
6. Au 1^{er} juillet 1971, troisième hausse dudit tarif.
7. Au 1^{er} octobre 1971, augmentation de 10 % du tarif chiropratique.
8. Au 1^{er} janvier 1970, hausse du tarif physiothérapeute de 20 %.
9. Au 1^{er} mars 1972, nouvelle augmentation dudit tarif de 10 %.
10. Aux 1^{er} janvier 1970 et 1971, nouvelles conventions d'hospitalisation.
11. Au 1^{er} janvier 1971, augmentation de la convention psychiatrique.

Au 1^{er} janvier 1973, enfin, augmentation du forfait hospitalier en chambre commune de 60 fr. à 112 fr. par jour.

Inutile de dire que c'est cette dernière augmentation qui a les conséquences les plus graves. On peut la supputer à plus de 100 000 fr. pour la seule collectivité SPV.

Tarifs identiques pour hommes et femmes

Dès 1973, les cotisations hommes et femmes seront uniformisées. C'est une tendance générale aujourd'hui qui s'appuie sur des motifs sociaux et administratifs (simplification). La collectivité des maîtres secondaires a les mêmes tarifs pour hommes et femmes depuis quelques années déjà.

La cotisation moyenne sera ainsi, dès 1973, pour les adultes de : **22 fr. par mois en catégorie D (maladie seule) ; 24 fr. 20 par mois en catégorie C (maladie et accidents).**

Ce qui représente une hausse moyenne de 2 fr. 80 par mois et par assuré.

Financement du forfait hospitalier de 112 francs

(en chambre commune)

Il s'agit ensuite de financer l'énorme augmentation du forfait hospitalier qui subit une ascension de 52 fr. par jour, soit de 86,6 %. Comme nous l'avons toujours préconisé, la collectivité SPV paiera, en cas d'hospitalisation en chambre commune, **le forfait total**, soit 112 fr. Comme 62 fr. seulement sont pris en charge par les prestations ordinaires (C-D), il devient nécessaire que chaque assuré souscrive une indemnité complémentaire d'hospitalisation de 50 fr. (jusqu'ici, 20 fr. seulement étaient nécessaires en G-H).

Ceux qui possèdent déjà ce minimum de 50 fr. complémentaires (ou plus) ne supporteront aucune augmentation de ce fait. Mais tous ceux qui sont assurés complémentaires de 20 fr. à 49 fr. seront **automatiquement classés en CG 50 ou DH 50.**

Hospitalisation en privé : saisir l'occasion !

Afin de permettre à ceux qui le désirent une augmentation de leurs prestations en cas de séjour en clinique, ou en division privée d'un établissement hospitalier, **la SVRSM donnera à chacun la possibilité de souscrire un montant G-H de 30 fr. supplémentaires, ceci sans questionnaire médical et sans réserves.** Toutes indications utiles seront communiquées à chaque assuré lors de l'envoi de la cotisation de rappel.

Nous ne pouvons que recommander à chacun d'utiliser cette possibilité car le prix de l'hospitalisation en privé subit (et subira encore) des hausses notables. Ne nous dit-on pas qu'une grande clinique lausannoise a l'intention d'exiger 135 francs par jour dans une chambre à deux lits, rien que pour la chambre et la pension...

Adolescents et enfants

Dès 1973, les cotisations adolescents et enfants seront semblables à celles des assurés individuels. Rappelons que, pour les apprentis, la moitié des primes d'assurance maladie est prise en charge par le patron, le subside LEAM couvrant à 100 % la deuxième moitié.

La cotisation enfant passe de 15 fr. à 20 fr. par mois. Elle couvre la maladie et les accidents, de même que le forfait hospitalier total. Soulignons encore que la SVRSM pratique pour les enfants la cotisation dégressive. Pour 2 enfants appartenant à la même famille, la cotisation

est de 16 fr. 25 par mois. Pour bénéficier de cet avantage, il importe d'en faire simplement la demande au soussigné.

Lausanne, le 16 janvier 1973.

Fernand Petit,
secrétaire de la Col. SPV,
Gottettaz 16,
1012 Lausanne.

Déclarations d'impôts 1973-1974

Notre secrétariat général vient de recevoir de l'administration cantonale des impôts une lettre dont voici l'essentiel, qui doit vous permettre de remplir, à votre moindre désavantage, votre déclaration, dont la couleur rose...

« Les instituteurs constateront que le texte des « Instructions » se rapportant à la rubrique 12, lettre c de la déclaration a subi une modification en ce sens qu'il ne mentionne plus la déduction supplémentaire de Fr. 100.— en raison des ouvrages spéciaux employés dans la profession.

» Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir informer les instituteurs du canton que la déduction supplémentaire de Fr. 100.— est maintenue ; nous avons simplement jugé qu'il n'était pas opportun de mentionner dans les « Instructions » des déductions qui ne concernent qu'une ou deux catégories de contribuables.

» Pour les autres frais professionnels (chiffre 12, lettre c de la déclaration) les instituteurs peuvent donc faire valoir la déduction forfaitaire globale accordée à tous les contribuables qui a été portée de Fr. 400.— à Fr. 500.—, ce montant comprenant des dépenses pour ouvrages professionnels jusqu'à concurrence de Fr. 200.— ; ils peuvent déduire en plus Fr. 100.— pour les ouvrages spéciaux employés dans la profession, la déduction forfaitaire globale étant ainsi de Fr. 600.—. Si leurs dépenses pour des ouvrages professionnels dépassent Fr. 300.— par an (Fr. 200.— + Fr. 100.—), la partie de ces frais justifiés qui excède Fr. 300.— peut être déduite en plus. »

CONGRÈS SPV
le 19 mai

AVEPS

Le comité de l'AVEPS pour 1973 se compose comme suit :

Président : Wespi Michel, route des Monts, 1602 La Croix/Lutry.

Tél. (021) 28 38 17.

Vice-président : Jatou Michel, Haldimand 22, 1400 Yverdon.

Tél. (024) 2 90 03.

Secrétaire : Cuendet Annette, Vallombreuse 87, 1088 Prilly.

Tél. (021) 24 76 07.

Caissier : Aguet Charles, 1030 Mex.

Tél. (021) 89 05 91.

Chef technique d'été : Rayroux Antoinette, Bergières 20, 1004 Lausanne.

Tél. (021) 24 83 51.

Chef technique d'hiver : Gueissaz Bernard, Figuiers 27, 1007 Lausanne.

Tél. (021) 27 86 91.

Sections : Ceppi Jean-François, Grande-Rive 5, 1007 Lausanne.

Tél. (021) 26 03 51.

Ski station - Zermatt

Du lundi 9 au samedi 14 avril 1973.

Cours organisé à l'intention des membres AVEPS, des membres du corps enseignant et ouvert à leurs parents et amis. Tenant compte du nombre limité de places, priorité aux membres AVEPS.

Formule offerte : forfait complet, comprenant logement et pension à l'Hôtel National-Bellevue, taxes diverses et service compris, billet collectif Lausanne - Zermatt, libre parcours sur les installations de remontées mécaniques Gornergrat - Stockhorn - Riffelberg - Gifhüttli et Triftji, leçons de ski par JSS ou descente sous conduite ou ski libre.

Coût : Fr. 320.—, tout compris (hausse minime de 10 francs pour la semaine entière pour les mêmes prestations par rapport à l'année dernière due à l'augmentation des prix d'hôtel).

Supplément de Fr. 40.— pour les non-membres AVEPS.

Renseignements et inscriptions : B. Gueissaz, avenue des Figuiers 27, 1007 Lausanne. Tél. (021) 27 86 91.

Saas Fee :

Du lundi 9 au samedi 14 avril 1973.

Cours ouvert à tous les membres du corps enseignant et à leurs parents et amis. Priorité éventuelle aux membres AVEPS. Débutants exclus. Logement et pension complète à l'Hôtel Allalin, billet collectif Lausanne - Saas Fee, libre parcours sur toutes les installations de remontées mécaniques ; descentes sous conduite d'instructeurs de ski ou ski libre.

Un groupe ad hoc pourra faire l'ascension de l'Alphubel (4200 m.). Couche à la Längfluh, carte CAS. Si besoin est, cordes, crampons, peaux de phoque en prêt sur place.

Coût Fr. 320.— tout compris (hausse due aux nouveaux tarifs des téléskis). Supplément de Fr. 40.— pour les non-membres AVEPS.

Renseignements et inscriptions : J.-P. Paquier, Villardiez 18, 1009 Pully. Tél. (021) 28 49 78. Délai : 17 février 1973.

Enseignement des mathématiques

Permanences : pour 1^{er}, 2^e et 3^e années, dès 16 h. 15, aux collèges lausannois suivants : Beaulieu, le vendredi 9 février ; Chailly, le lundi 12 février ; Montchoisi, le jeudi 15 février.

Musique et enfants handicapés

Dans le cadre de la formation des enseignants spécialisés pour handicapés, le

Séminaire cantonal vaudois de l'enseignement spécialisé a formé un groupe de travail **MUSIQUE ET ENFANTS HANDICAPÉS**.

Ce groupe, formé de musiciens professionnels, d'éducateurs spécialisés et d'enseignants, invite toutes les personnes qu'intéresse le problème de l'utilisation de la musique avec des enfants déficients à sa prochaine séance de travail : lundi 29 janvier 1973, à 20 h. 30, à la salle des conférences du Département de la prévoyance sociale, rue Saint-Martin 26, Lausanne, 4^e étage.

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Dans les divers de ce numéro, une nouvelle rubrique : « En Suisse romande, au cinéma ».

Genève

LA SPR UNE ET DIVERSE

Perspectives SPG 1973

Remarques liminaires

Depuis quelques années, la SPG, sensible aux remarques faites par la majorité des collègues, s'est efforcée de ne pas limiter son action seulement aux problèmes purement corporatifs. Si ceux-ci restent l'objet de préoccupations constantes pour la SPG, les problèmes pédagogiques ont pris, au fil des ans, une place au moins aussi importante.

Longtemps contrainte de faire face à l'événement, la SPG tente maintenant de le précéder, voire de le provoquer, ce qui explique le nombre assez impressionnant de thèmes abordés, de problèmes soulevés et l'investissement con-

sidérable demandé aux membres, soit au cours des assemblées, soit dans le cadre des commissions.

Sont à l'étude ou en discussion actuellement les sujets suivants :

Education permanente

Réforme des études pédagogiques et EPSE

Relations enseignement primaire - enseignement enfantin

Evaluation du travail scolaire CIA (caisse de retraite)

Prix et fêtes des promotions CIRCE II - GROS

Réformes du CO - Relations avec les enseignants du secondaire

Règlement et lois (révision - actualisation)

Contrôle des enseignants (inspection), etc.

Situation actuelle

L'une des préoccupations majeures du comité de la SPG est d'associer et de faire participer le plus grand nombre de collègues à la détermination des grandes lignes d'action de notre association professionnelle. Il s'est efforcé de diffuser une information aussi large que possible sur les problèmes actuellement à l'étude. (« Educateur », affiches, envois individuels...)

Evaluation du travail scolaire, relations enseignement primaire - enseignement enfantin, prix et cérémonies de promotions, caisse de retraite, éducation permanente, etc., sont les sujets dont il a été question dans l'« Educateur » et sont autant d'objets d'étude et de recherche dans le cadre de commissions SPG.

L'intérêt manifesté par le corps enseignant genevois pour les activités actuelles de la SPG est réel, et la participation à l'assemblée de décembre en fait foi.

Le comité, pour sa part, reste confronté à une quantité de problèmes dont les plus importants sont, sur le plan genevois, la réévaluation des fonctions de l'administration publique et l'actualisation du règlement de l'enseignement primaire.

Le premier de ces problèmes devrait comporter cette année déjà des incidences financières, et doit encore faire l'objet de nombreuses discussions. Si les opérations d'évaluation proprement dites, pour l'enseignement du moins, sont achevées il reste à définir une politique en matière de traitements entre les divers secteurs, mais avant tout entre secteurs de l'enseignement.

Le second, bien que n'étant qu'un travail d'importance transitoire (il s'agit d'une actualisation et non d'une révision), mesure où toute disposition réglementaire est susceptible de modifier plus ou moins fondamentalement non seulement la vie des classes, mais les relations enseignants - autorités, enseignants - société.

Enfin, sur le plan romand, les travaux des commissions actuellement en activité (CIRCE II), comme les travaux à l'étude (GROS, Langue II), ne sauraient laisser la SPG indifférente ; des investissements considérables sont consentis par les enseignants genevois pour que l'Ecole romande soit une réalité et de plus une réalité dynamique.

Problèmes prioritaires

La prise de position du comité de la SPG à propos du collège Henri-Dunant a provoqué de multiples réactions et a mis en évidence la situation très délicate d'une association professionnelle au sein des diverses instances chargées d'infléchir les décisions dites politiques. La situa-

tion traditionnelle doit être remise en discussion, sans pour autant que soit nécessairement envisagée une nouvelle position. Cette discussion sera inscrite en priorité à l'ordre du jour de notre prochaine assemblée.

Autre sujet en suspens : l'inspection.

On sait l'accueil fait l'an dernier au rapport des maîtres principaux à propos de leur statut souvent délicat en tant qu'intermédiaire entre l'autorité et le corps enseignant.

Si le statut des MP ne pouvait être revu parce que récemment arrêté, il convenait de remettre en question le statut, inchangé depuis fort longtemps, des inspecteurs.

Il ne s'agit pas d'un problème de personne. Il s'agit de situer et d'évaluer l'appareil de contrôle de l'activité pédagogique des enseignants et de démêler la confusion, l'intrication qui existe entre lui et la fonction d'animation de l'enseignement, notamment. Plusieurs points de divergences sont déjà apparus entre les enseignants et l'autorité.

Il convient maintenant d'établir un constat mais aussi une conception d'avenir de la pyramide hiérarchique. Il apparaîtra peut-être que les relations autorités - enseignants actuelles sont les meilleures pour l'avenir ; peut-être, au contraire, conviendra-t-il d'imaginer d'autres formules. Pour cela, il est nécessaire de procéder à de larges consultations et le comité examine actuellement les modalités de cette consultation.

Rappelons que sur le plan qui pourrait être qualifié de culturel, la SPG souhaite organiser, dans les mois qui viennent, des conférences, des tables rondes et peut-être en automne, pour la pre-

mière fois, un congrès pédagogique, pour autant que les travaux soient suffisamment avancés.

Tâches confiées à la SPR

Les efforts de la SPR semblent, pour l'instant, devoir se concentrer sur la mise sur pied de l'Ecole romande. La SPR, pour Genève, a pour mission essentielle de faire en sorte que l'école romande soit digne des ambitions de la pédagogie contemporaine dépassant ainsi largement les préoccupations politiques souvent assez limitées. C'est à la SPR, ainsi qu'aux fédérations d'associations secondaires, de faire passer les conceptions modernes en matière d'éducation dans la réalité.

Dans le cadre de CIRCE II, des discussions à propos de la Langue II, des commissions telles que le GROS, et autres organes d'études, la Société pédagogique de la Suisse romande et son homologue secondaire, se doivent de défendre ce qu'il convient bien d'appeler une certaine politique de l'éducation.

R. Grob.

Réservez la date du 6 février 1973

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
UNIVERSITÉ
20 h. 15

L'ordre du jour de cette importante assemblée vous sera communiqué par lettre.

Le comité.

CIA : notre caisse de prévoyance en 1973

« Notre caisse de retraite et de prévoyance est-elle encore adaptée, par sa gestion par son organisation technique à la situation économique et sociale actuelle ? »

Telle est la question que nous posons dans notre dernier article (« Educateur » N° 2).

Pour être en mesure de répondre, il convient de connaître et de situer la CIA, de savoir selon quels principes elle a été instituée, les caractéristiques d'autres systèmes possibles.

L'article très technique publié aujourd'hui est tiré in extenso d'un rapport paru en octobre 1965 à l'intention du Conseil d'Etat genevois. Il décrit les divers types de caisses de retraite, leurs caractéristiques essentielles. Très sommaires, ces descriptions comportent nécessairement des imprécisions, des lacunes ; on voudra bien comprendre qu'il n'était guère possible d'être beaucoup plus complet dans un journal comme l'« Educateur ».

Le lecteur particulièrement intéressé se reportera avec profit au rapport de la sous-commission des experts techniques. (Commission chargée de l'étude sur la structure technique, financière et juridique des caisses de prévoyance du canton de Genève ; mars 1965. Ce rapport est à la disposition au comité de la SPG.)

Rappelons que cette série d'articles sur la CIA ne devrait pas rester un monologue.

qu'il s'agit plutôt d'un dossier qui doit être complété par tous ceux qui sont concernés par cet aspect de notre profession.

Dans le prochain « Educateur » (N° 6) nous essaierons de mieux comprendre les facteurs déterminants pour le choix d'un système, et nous nous reporterons une fois encore au rapport dont sont déjà extraits les textes ci-dessous.

R. Grob.

Les différents systèmes de financement applicables aux caisses de prévoyance

1. Le système de la capitalisation individuelle

Dans ce système, les contributions (cotisations et rappels à la charge du sociétaire en activité de service et de l'Etat), versées pendant chacune des années de service, servent à constituer un capital, qui, avec les intérêts et selon les prévisions de risque de mortalité et d'invalidité admises par la caisse, permet en valeur moyenne de couvrir financièrement le moment venu le service de la pension de retraite ou d'invalidité dudit sociétaire ou encore, cas échéant, la pension de sa veuve, comme aussi de ses survivants.

Ce système est donc caractérisé par une équivalence, au moment de l'admission d'un sociétaire dans la caisse, entre la valeur actuelle des prestations qui lui sont assurées et la valeur actuelle des contributions de ce sociétaire et de son employeur. La seule solidarité créée par ce système entre les membres de la caisse est celle qui résulte de la couverture des risques invalidité, décès et longévité. Pratiquement, un compte d'épargne appelé réserve mathématique est ouvert pour chaque sociétaire. Cette réserve mathématique est alimentée par les contributions du sociétaire et de l'Etat et par leur capitalisation à intérêts composés, mais débitée des montants nécessités par la solidarité des risques. Le montant de la réserve mathématique calculé au moment de la mise au bénéfice d'une pension est suffisant, en valeur moyenne, pour garantir le paiement de celle-ci jusqu'à son extinction.

Le système de la capitalisation individuelle exige le paiement de rappels pour toute augmentation du montant des pensions en formation et des ressources supplémentaires pour augmenter les pensions en cours de paiement ; il est insensible aux variations de l'effectif assuré, mais en revanche son équilibre financier sera compromis par une baisse de valeur des placements ou par une diminution de leur rendement moyen.

2. Le système de la répartition

Dans ce système, l'ensemble des contributions (cotisations à la charge des sociétaires en activité de service et de

l'Etat) versées à la caisse pendant chaque exercice doit être égal au total des pensions de retraite, d'invalidité, de veuve et de survivants payées par la caisse pendant le même exercice.

Ce système est caractérisé par l'absence d'équivalence individuelle.

Lorsque le salaire moyen augmente, mais sous réserve que l'effectif des sociétaires cotisants ne diminue pas, le système de la répartition ne nécessite pas le paiement de rappels pour augmenter le montant des pensions en formation ou en cours dans la même proportion.

En revanche, si le traitement moyen ou l'effectif diminue, il sera nécessaire de diminuer les pensions ou de relever le taux de contribution. Contrairement au système de la capitalisation, le système de la répartition est sensible aux variations de l'effectif des membres cotisants, mais son équilibre financier est très peu affecté par une baisse de valeur des placements ou par une diminution de leur rendement moyen, sous réserve toutefois que la caisse ne possède pas une fortune plus importante que le système ne l'exige et dont les revenus sont considérés alors comme contributions annuelles.

3. Le système de la répartition des capitaux de couverture

Dans ce système, l'ensemble des contributions (cotisations à la charge des sociétaires en activité de service et de l'Etat) versées à la caisse pendant chaque exercice, sert à constituer un capital qui, avec les intérêts et selon les prévisions de risque de mortalité admises par la caisse, permet de couvrir financièrement et jusqu'à leur extinction naturelle le service des pensions de retraite, d'invalidité, de veuve et de survivants, créées au cours dudit exercice.

Ce système est également caractérisé par l'absence d'équivalence individuelle, les contributions annuelles des sociétaires et de l'employeur étant calculées de façon telle qu'elles couvrent les réserves mathématiques calculées selon le système de la capitalisation individuelle et nécessaires pour les pensions ouvertes au cours du même exercice.

Lorsque le salaire moyen augmente, mais sous réserve que l'effectif des sociétaires cotisants ne diminue pas, le système de la répartition des capitaux de couverture ne nécessite pas le paiement

de rappels pour augmenter le montant des pensions en formation dans la même proportion. Mais des ressources supplémentaires sont nécessaires pour augmenter le montant des pensions en cours de paiement.

En revanche, si l'effectif des membres cotisants diminue, il est nécessaire de réduire le montant des pensions en formation ou de relever le taux de contribution annuelle ; mais le montant des pensions en cours de paiement ne devraient pas en être affecté.

Le système de la répartition des capitaux de couverture est plus sensible que le système de la répartition, mais moins sensible que celui de la capitalisation aux baisses de valeurs des placements ou à une diminution de leur rendement moyen. En résumé, il a les caractéristiques du système de la répartition en ce qui concerne les pensions en formation et celles du système de la capitalisation individuelle en ce qui concerne les pensions en cours de paiement.

4. Les systèmes intermédiaires et les systèmes à primes moyennes

Les 3 systèmes qui précèdent ont été définis tels qu'ils devraient fonctionner à l'état pur. Dans la pratique, ces systèmes ne sont pas appliqués d'une manière rigide. Le plus souvent en effet, les caisses de pension utilisent de façon permanente ou parfois seulement temporaire, des systèmes intermédiaires se rapprochant plus ou moins de l'un ou l'autre système pur, avec une atténuation plus ou moins importante des propriétés, des avantages et des inconvénients qui les caractérisent.

Les trois caisses genevoises par exemple appliquent pratiquement le système de la capitalisation individuelle, mais s'écartent sur quelques points de détail, au demeurant d'une importance très minime, sauf dans le cas des adaptations et en ce qui a trait au calcul de la cotisation supplémentaire. De plus, les allocations de vie chère accordées aux pensionnés ne sont pas assurées par les caisses et sont totalement en dehors du système de la capitalisation.

Il y a lieu de mentionner encore les systèmes à prime moyenne qui peuvent être conçus de différentes manières. Le système de la capitalisation à prime moyenne substitue une équivalence collective à l'équivalence individuelle du système de la capitalisation individuelle. Les systèmes de répartition à prime moyenne, dits de la prime moyenne générale et de la prime moyenne pour pensions nouvelles, suppriment dans une large mesure les variations annuelles des contributions que connaissent les systèmes purs de ré-

partition. Ces variations sont dues aux écarts de la mortalité et surtout à l'évolution démographique de l'effectif assuré.

On ne peut vraiment donner une qualification à un système de financement que lorsque l'on connaît exactement la méthode de calcul des contributions et des réserves mathématiques et surtout le degré de couverture de ces dernières par des actifs et la qualité de ceux-ci.

(Extraits de : « Rapport de la Commission chargée par le Conseil d'Etat de l'étude sur la structure technique, financière et juridique des caisses de prévoyance du canton de Genève. » Genève, octobre 1965, p. 13, 14, 15 et 16.)

Classes spécialisées

Mise sur pied d'une commission

En 1969, la SPG avait mis sur pied, à la demande de plusieurs collègues, une commission qui, après quelques séances de travail, avait établi un rapport.

Ce rapport transmis à la Direction de l'enseignement primaire avait fait l'objet d'un examen très attentif au sein d'une commission officielle à laquelle la SPG avait été représentée.

En 1972, la plupart des propositions contenues dans le rapport SPG étaient en voie de réalisation (voir « Educateur » N° 38).

Plusieurs collègues ont, au cours de ces dernières semaines, fait parvenir au comité des remarques et suggestions qui l'incitent à reconstituer une commission des classes spécialisées.

Le comité invite tous les collègues intéressés à s'inscrire soit lors de l'assemblée générale du 6 février prochain, soit auprès du président R. Grob, route de Mategnin 33, 1217 Meyrin, tél. 41 73 22.

Le comité.

Un remarquable document à la disposition de tous

Commission des maîtres principaux

Sous-commission des bâtiments

Au cours du mois de décembre 1972, la sous-commission des bâtiments des maîtres principaux a remis au comité de

la SPG le résultat d'une enquête sur les bâtiments scolaires genevois.

Il s'agit de la compilation méthodique des remarques faites par l'ensemble des maîtres principaux au sujet de leur bâtiment, remarques positives et négatives transmises au moyen d'un questionnaire.

Trois secteurs principaux ont été prévus : a) gros œuvre, b) aménagements, c) environnement.

Ce remarquable document constitue un outil de travail très précieux qui devrait rendre d'appréciables services à tous ceux qui sont concernés par la rénovation d'un bâtiment ou par la construction d'une nouvelle école : maîtres principaux, architectes, membres de diverses commissions, autorités scolaires et communales, etc.

Chaque école actuellement en service fait l'objet d'une fiche. Par ailleurs, afin de faciliter l'utilisation de ce fichier, un répertoire alphabétique par rubrique, (par exemple, salle de gym, salle de classe, couloirs, préau, insonorisation, éclairage, etc.) a été établi, chaque rubrique fixant dans l'état actuel ce qui doit être prévu (positif) et ce qui doit être évité (négatif).

Le travail considérable réalisé par nos collègues, Marianne Cornu, Hubert Gaille, Gustave Jenny, Albert Morard et Charles Mathiss, avec la collaboration de tous leurs collègues maîtres principaux est à la disposition des membres sur demande au comité.

Le comité tient à remercier au nom de toute la SPG les membres de la sous-commission de leur travail très apprécié.

Le comité.

Séance de délégations

8 décembre 1972

Ordre du jour :

1. Communications.
2. Enseignement spécialisé. Discussion du rapport DEP-SPG du 30.5.72.
3. Langue II.
4. Evaluation du travail scolaire.
5. Motions Piazzalunga (vacances d'hiver) et Wicky (congé du samedi matin).
6. Divers.

1. Communications

A propos de la mise à jour de la loi sur l'instruction publique, la SPG rappelle le cas des maîtres primaires passés au CO et demande qu'on saisisse l'oc-

casion pour traiter du statut de cette catégorie particulière d'enseignants pour qu'il soit enfin établi.

1.2 Règlement de l'enseignement primaire

Devant le refus de l'AMSEP d'accepter le projet de règlement, la DEP réagit vivement et regrette que cette association ne soit pas intervenue plus tôt pour faire connaître son point de vue ; elle lui impartit un ultime délai au 11 décembre pour transmettre ses propositions de modifications. La SPG devra, elle aussi, faire connaître sa position dans le même laps de temps (position déterminée en assemblée générale le 5.12.72).

A relever que le chef du DIP a accepté le principe de l'insertion, dans le règlement, de la participation des associations professionnelles.

1.3 Garantie d'emploi / stabilisation

Les mesures prévues pour cette année ont été appliquées et, à quelques exceptions près (ces cas étant d'ailleurs en voie d'arrangement), tous les suppléants concernés ont obtenu satisfaction.

2. Enseignement spécialisé

Rapport DEP-SPG du 30.5.72

Le rapport dont il est question ici a été établi ensuite d'un premier document SPG datant de 1970 et dont les conclusions étaient assez sombres. Entre-temps la situation a évolué, des groupes de travail ont été créés, les rapports entre équipes SMP et enseignants se sont améliorés, de sorte que le rapport DEP-SPG 1972 est moins pessimiste que le précédent (de cause à effet...). La SPG insiste pour que les contacts établis soient encore plus nombreux et plus fructueux (films, colloques, etc.). Elle demande en outre qu'on donne aux maîtres de classes spécialisées la possibilité d'acquiescer un matériel adapté à chaque type de classe (solution genre « matériel subventionné » accordé aux classes enfantines).

3. Langue II

La position de la SPG dans ce domaine est connue. Actuellement la conférence des inspecteurs examine de son côté le rapport final de la commission romande et fera connaître son avis d'ici fin janvier.

4. Evaluation du travail scolaire

La SPG signale qu'elle a constitué une commission chargée d'étudier ce problème et qu'elle rendra compte périodiquement de ses travaux par le canal de l'« Educateur ». De son côté, la DEP

poursuit une étude approfondie de la question, qui a fait l'objet du rapport SEPI 1970 (objectifs et structures d'une école primaire idéale). Plusieurs expériences ont été entreprises (classes de soutien, regroupement des disciplines du français, suppression des devoirs à domicile, rénovation des activités surveillées, etc.). Le séminaire de septembre 1972 a repris pour thème l'évaluation du travail scolaire. Bien qu'elle ne soit pas encore parvenue à des conclusions définitives, la DEP va publier prochainement, sous une forme élaguée, le rapport SEPI 1970. Il constituera le premier cahier thématique dont la création a été annoncée récemment. Les travaux du séminaire 1972 feront l'objet du second cahier.

Concerts pour les enfants

Les concerts pour enfants organisés par ERA (Etudes et rencontres artistiques) jouissent d'une audience certaine. A ce sujet, nous sommes heureux de vous signaler que, désormais, les personnes qui accompagneront les élèves bénéficieront de l'entrée gratuite.

Thème du prochain concert : la musique indienne.

P. M.

Dans les divers de ce numéro, une nouvelle rubrique : « En Suisse romande, au cinéma ».

Rédacteur de la rubrique genevoise
Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.
Collaboratrices :
Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.
Françoise VAGNEUX, rue de la Canonnière 14, 1202 Genève, tél. (022) 33 13 47

5. Motions Piazzalunga et Wicky

(vacances d'hiver, congé du samedi matin)

Tant le Département de l'instruction publique que les associations professionnelles sont d'avis qu'il est préférable de ne pas dissocier les 2 questions et de les traiter conjointement. Pour l'instant, aucune des parties n'a encore une position très arrêtée. Il conviendra, au préalable, de connaître l'avis tant du corps enseignant que des parents et des élèves (en ce qui concerne l'enseignement supérieur). M. Rouiller a été mandaté par le DIP pour suivre les travaux de la commission parlementaire de l'enseignement et de l'éducation, présidée par M^{me} M.-L. Beck.

6. Divers

Intervention SPG dans les écoles (ad questionnaire sur les effectifs et les locaux scolaires adressé à tous les maîtres principaux)¹.

Pour terminer cette dernière séance de délégations de l'année, un peu terne il faut bien l'avouer, on coupe un cheveu — d'ange, bien sûr — en $4 \times 4 \times 4 \times 4$... On parle hiérarchie, on se défend de faire un procès d'intention, on perçoit des susceptibilités froissées ; si le sujet était plus grave, je dirais qu'il y a de l'aurole cabolée dans l'air. Allons, on en reviendra aux correspondants de bâtiments et tout sera dit !

lu.

¹ J'espère ne pas avoir à passer d'avis rectificatif dans un prochain numéro de l'« Educateur » et admetts d'ores et déjà que le PV version DIP est plus protocolaire que le mien sur ce point. C'est ma faute, c'est ma très grande faute !...

Neuchâtel

LA SPR UNE ET DIVERSE

Perspectives SPN 1973

GRANDEUR DES PROBLÈMES ET RESPONSABILITÉ DES HOMMES

La Société pédagogique neuchâteloise s'engage dans l'année 1973 chargée de plusieurs fardeaux qu'elle a emportés au cours de son aventure sur les routes de 1972 et même des années précédentes.

Il y a des affaires courantes que l'on peut liquider sans délai. Il en est d'autres que l'on traîne avec soi par-dessus les seuils du temps, qui réapparaissent toujours à nouveau dans les séances de nos comités. Il ne faut point en incriminer un défaut d'esprit expéditif, d'ardeur au travail ou de bonne volonté des responsables de la SPN. Il importe, ce qui est assurément plus grave, d'y voir le signe que nous sommes confrontés à des problèmes qui sortent du cadre de la routine, qui ont pris les dimensions d'affaires importantes et qui obligent nos associations pédagogiques à s'interroger sur leur mission, leur efficacité, leurs structures, les positions à prendre dans la société actuelle.

Aurions-nous d'ailleurs la naïveté de croire que, dans un monde livré au désarroi et aux tempêtes, les activités pédagogiques pourraient être autre chose que de longues études de problèmes difficiles et que des manifestations claires d'actions bien préparées ?

Ces considérations accentuent sans doute la responsabilité de ceux dont dépend précisément la « geste SPN » et justifient les efforts de réflexion comme le travail exigés par l'accomplissement des mandats confiés par notre association. Aussi devaient-elles être exprimées avant même que ne soient évoquées les œuvres, les décisions et les réalisations que l'on espère voir surgir dans l'existence de la SPN au cours de 1973. Il faut, en effet, répéter à nos collègues qu'à l'origine de tout ce qui est souhaitable pour eux, il y aura inmanquablement les institutrices et les instituteurs, et leur solidarité, et leur contribution personnelle.

Sur la route neuchâteloise en 1973

A 100 km/h., à 120 ou à 60 ? A la vitesse qui permettra de contempler le paysage et de regarder très attentivement à gauche et à droite... Car les affaires et les problèmes sont là ! Ils attendent certainement quelque part derrière une gi-

boulée de février ou une fleur de mai, dans la clarté d'un jour d'août ou dans une première pluie d'automne. Quand ils apparaîtront et qu'ils se nommeront, on verra qu'ils sont personnages de grande classe à prendre très au sérieux.

Pour l'instant, deux d'entre eux, hérités des neiges d'antan, réclament déjà une solution sans nous laisser le loisir d'attendre longtemps :

a) L'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire

Cette intégration est officielle, on le sait, depuis l'été dernier. Il reste pourtant, opération la plus délicate et la plus importante aux yeux du corps enseignant, à en définir les modalités et à les mettre en application. Telle est la tâche de l'officielle commission d'intégration à laquelle la SPN est associée par trois délégués. La première partie de son travail, qui vient de se terminer par l'établissement d'un rapport intermédiaire remis en nos mains à la fin de 1972, a notamment défini la situation de la section préprofessionnelle dans les centres multilatéraux et déterminé l'organisation de l'équipe de direction.

La netteté des prises de position de la SPN en la matière, la constance avec laquelle le comité central a suivi les travaux et soutenu ses délégués, la ténacité et la loyauté de ces derniers, et aussi, il faut le souligner, la solidarité manifestée entre les deux associations d'enseignants, tout cela a porté ses fruits : les décisions de la commission sont actuellement conformes aux options de notre société.

La deuxième partie du travail, qui vient de commencer, fixera en particulier les conditions auxquelles sera soumis l'enseignement en sixième année de «tronc commun». On connaît l'approbation chaleureuse accordée par la SPN, en accord avec les projets du GROS, à cet allongement du «tronc commun». Mais on n'ignore pas non plus les réticences qu'elle proclame à l'égard de toute organisation scolaire susceptible de porter atteinte, dans certaines classes, à l'enseignement du maître «généraliste». Les discussions annoncées seront donc délicates. Elles surviendront en pleine évolution de l'enseignement, au moment où la multiplicité des choix rend perplexe. Dans ces circonstances, nous affirmons, dans les débats, que la règle capable de nous conduire dans les voies dignes de notre tâche, s'élaborera dans un esprit d'humanisme, c'est-à-dire de résistance inconditionnelle à la spécialisation, à la technocratie, à la mécanisation des activités pédagogiques et à la désintégration du maître responsable en plusieurs personnages-robots (directive donnée à la délégation SPN).

b) Le syndicalisme

Le différend grave qui oppose la SPN à la VPOD ne se situe pas seulement sur un plan financier. Il touche à la nature des responsabilités d'une organisation syndicale à l'égard de notre section. C'est dire qu'il s'agit d'autre chose que d'un refus, de notre part, d'assumer des obligations matérielles.

L'intransigeance du secrétariat fédératif de la VPOD a interrompu le dialogue. Enfin son incitation stupéfiante à remettre en question l'unité de notre corporation a donné à ce différend les dimensions d'un conflit aux conséquences redoutables.

Les mois ou les semaines qui viennent nous imposent un délai très bref pour tenter de poursuivre avec l'Union syndicale suisse une collaboration devenue pour le moins très difficile avec la VPOD. Nous avons entrepris, à ce propos, des démarches dans le sentiment — et il serait souhaitable qu'on le partageât jusqu'à Zurich et à Berne — qu'elles conditionnent l'avenir du syndicalisme parmi les enseignants en Suisse romande et ailleurs.

La crise que nous traversons ne doit pas troubler l'existence de notre association. Mais elle survient, aussi opportunément que certaines difficultés dans la vie personnelle des hommes, pour obliger ceux qui s'en trouvent secoués à faire le point sur leur situation. Elle aussi, la SPN, a bien réfléchi devant son avenir :

— Elle sait que sa force réside dans son unité, sa cohésion, sa qualité de représentativité du corps enseignant, et elle les défendra à tout prix et par-dessus tout.

— Elle sait que la qualité de la vie est plus importante que le niveau de vie. C'est pourquoi elle attribue à la défense de la profession, assumée entièrement par ses organes responsables, la primauté sur la défense des intérêts matériels assurée, en partie, par le syndicalisme.

L'interdépendance de ces deux résolutions constitue l'équilibre de notre existence corporative et détermine notre action. Nos partenaires sociaux devront toujours en tenir compte.

c) Existence matérielle et valorisation morale

Quels que soient les autres problèmes que nous aurons le loisir d'aborder, ils constitueront, tous, les éléments complémentaires, interdépendants et organiquement liés, de la dialectique entre l'existence matérielle et la valorisation morale de la profession.

Voici pour l'existence matérielle :

— Abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour tous.

Une revendication sur laquelle il faudra insister au moment où, enfin, il est permis d'ouvrir le dossier de la Caisse de pensions.

— Egalisation des traitements entre tous les enseignants issus de la même école normale.

Une autre revendication qui sans doute réparera une injustice, mais qui freinera la désertion de l'enseignement primaire par de trop nombreux pédagogues et qui manifesterà l'estime en laquelle l'enseignement à tous les degrés doit être tenu.

Et voici pour la valorisation morale de la profession :

— Participation et collaboration.

Des services à rendre et des charges à assumer, avec tout ce que cela implique de dépenses, d'études, de séances et de travail personnel, de disponibilité et d'efforts.

— Information.

D'autres services encore que nous solliciterons de correspondants de presse de la SPN, accrédités auprès d'elle, avertis de ses problèmes. Et enfin le service le plus grand que pourra rendre à notre profession chaque pédagogue qui se considérera comme un ambassadeur de sa corporation.

Dans un monde ainsi «informé» qui sentira le poids de notre solidarité, on craindra de déclencher d'autres «affaires de Boudry». Et l'on fera bien.

Sur la route romande

La SPN s'honore de collaborer avec des autorités qui déclarent que «les objectifs du GROS pourraient être transcrits dans la législation et la réglementation neuchâteloises sans que cela suscite de grands bouleversements». Sur le plan corporatif, elle a acquis l'expérience qui lui permet non seulement de participer aux activités de la SPR, mais de se placer en position de pointe. Aussi, affirme-t-elle inlassablement que les structures romandes ne seront réellement efficaces que dans la mesure où elles permettront au corps enseignant de jouer son rôle et d'exercer son influence dans les milieux économiques du pays.

Au temps des vœux, serait-il donc déraisonnable de souhaiter vivement que la SPR reprenne en considération, sans malentendus ni préventions gratuites, la défense de la profession pédagogique et la fonde sur le syndicalisme : un syndicalisme à la taille des enseignants.

Conclusion

Qui dira, devant ces routes de 1973 la distance séparant les perspectives SPN de leur aboutissement, les projets de leur réalisation ? Nous voici promis aux situations inconfortables : entre des revendications et des services à assumer, ou bousculés par l'apparition de nouveaux problèmes alors que les anciens n'ont pas encore reçu leur solution ; certes, «assis entre deux chaises»... Eh bien ! comme

le disait excellentement une personnalité du monde pédagogique neuchâtelois, ce sera l'occasion de se lever et d'examiner, de haut, la situation !

Le président de la SPN :
Gérald Bouquet.

Collaboration

Chaque année, la SPN participe à de multiples commissions ou groupes mis sur pied par le DIP. De nombreux collègues acceptent ces charges supplémentaires par intérêt et dans un esprit de collaboration où l'appât du gain n'a pas grande part !... A considérer la liste ci-dessous, par ailleurs bien incomplète, n'est-ce pas le moment de rappeler la suggestion émise sur le plan romand, de « mettre à disposition » des associations cantonales un poste complet d'enseignant, afin que les membres des comités et autres commissions puissent remplir leurs obligations avec plus d'efficacité et moins de perturbations dans le cadre de leur activité journalière ? La question est posée.

Délégations de la SPN à des groupes officiels

I. Groupes chargés de la préparation des examens à l'école primaire de juin 1973

Français : 2^e et 3^e année primaire : M^{me} Hélène Monnier et M^{me} Liliane Jaquet de La Chaux-de-Fonds.

Français : 4^e et 5^e année primaire : M. René Taillefer et M. Benjamin Jost de Neuchâtel.

Arithmétique : 2^e et 3^e année primaire : M^{lle} Françoise Junod et M^{me} E. Mannedu du Locle.

Arithmétique : 4^e et 5^e année primaire : M^{me} Annie Walaschick et M. Guy Meinquet de Boudry.

Total : 8 délégués.

II. Sous-groupes de travail dépendant du groupe de travail « Ecole enfantine »

1. « Elèves » M^{lle} Marie-Lise Perriard du Val-de-Travers.

2. « Corps enseignant » M. Richard Grandjean de Boudry.

3. « Organisation et structure » M^{lle} Berthe-Hélène Balmer du Val-de-Ruz.

Total : 3 délégués.

III. Examen des épreuves de connaissances et d'information

MM. Denis Reichenbach de La Chaux-

de-Fonds et Jean-François Künzi de Boudry.

Total : 2 délégués.

IV. Colloque pédagogique

M^{lle} Marie-Louise Lambelet de Neuchâtel et M. Ernest Hasler du Locle.

Total : 2 délégués.

V. Révision des fascicules de grammaire de 3^e année

M^{mes} Janine Amiet du Val-de-Travers, Francine Jeanmonod de Boudry et Armand Barthoulot de Neuchâtel.

Total : 3 délégués.

GR.

Epreuves communes : 2, 3, 4^{es} années préprofessionnelles

Rapport de la commission pédagogique

Les épreuves communes organisées par le Département de l'instruction publique en mai 1972 ont suscité de nombreuses réserves et provoqué un certain mécontentement parmi les maîtres des classes concernées. Aussi a-t-il paru utile à la SPN d'en confier l'examen à sa Commission pédagogique.

Cette étude nous a conduits à procéder d'abord, auprès des titulaires des classes de 2^e, 3^e et 4^e années de la section préprofessionnelle, à une enquête dont le questionnaire nous a permis de connaître l'opinion du 57 % du corps enseignant intéressé. Nous nous contenterons d'indiquer ici le nombre des réponses reçues en %. La marge qui sépare les totaux des « oui » et des « non » du 100 % représente les abstentions.

Les résultats de cette enquête nous ont dicté les conclusions et les commentaires de notre rapport.

Dépouillement du questionnaire

	oui %	non %
1. Approuvez-vous la nouvelle formule d'épreuves que vos élèves ont subies au printemps 1972 ?	30	58
2. Avez-vous apprécié		
a) le mode de préparation (par des groupes de collègues) ?	74	18
b) la présentation ?	48	36
c) le contenu ?	50	32
d) l'époque de passation ?	40	36
e) le mode de correction ?	26	66
f) la communication des résultats ?	10	84
g) la signification des résultats par rapport à l'ensemble des élèves ?	14	74

	oui/non % %	
3. Préférez-vous les épreuves de fin d'année (selon l'ancien système) ?	8	86
4. Souhaiteriez-vous disposer d'épreuves facultatives vous permettant d'évaluer les acquisitions de vos élèves (épreuves générales sur les matières principales) ?	86	10
Si oui,		
a) pour le début de l'année	32	32
b) en cours d'année scolaire ?	66	14
c) en fin d'année scolaire ?	52	14
5. Souhaiteriez-vous disposer d'épreuves facultatives de contrôle pour les chapitres importants des principales disciplines (français, mathématiques, allemand) ?	78	14
6. Pensez-vous que ces épreuves devraient être préparées par des groupes de collègues concernés ?	74	14
7. Seriez-vous disposé à collaborer à l'élaboration de telles épreuves ?	58	24

Commentaires et conclusions

Les réponses à la première question font apparaître que la majorité du corps enseignant n'a pas apprécié cette nouvelle forme d'épreuves. Ce refus, allié à celui encore plus net de la question 3, signifie sans aucun doute que le corps enseignant préprofessionnel ne souhaite plus l'organisation d'examens quels qu'ils soient. Cette constatation est encore renforcée par le fait que la communication des résultats (point 2 f) et leur signification par rapport à l'ensemble des élèves (point 2 g) n'ont été d'aucune utilité étant donné leur formulation et le retard apporté à leur communication aux intéressés.

Ce constat établi, il s'agissait de savoir si le corps enseignant désirait disposer de moyens de contrôle ou d'investigation.

Les résultats de l'enquête sont significatifs à cet égard (points 4 et 5). En effet, si les maîtres ne souhaitent plus d'examens, ils désirent en revanche, à la majorité de 86 %, disposer d'épreuves facultatives portant sur les matières principales (point 4). De telles épreuves devraient permettre de contrôler les acquisitions au terme de l'étude des chapitres importants (point 5).

Nous relevons avec plaisir que bon nombre de nos collègues seraient disposés à collaborer à leur élaboration (points 6 et 7). Les quelques aspects positifs des épreuves de 1972 (points 2 a, b, c) pourraient servir de base de travail. Cette collaboration reste néanmoins soumise à certaines conditions (rémunération, congés, etc.).

En conclusion, ce désir évident de collaboration du corps enseignant permet de penser que le Département de l'instruction publique n'aurait aucune peine à mettre sur pied une commission de préparation d'un nouvel outil de travail.

Commission pédagogique SPN,
le président,
Pierre-André Pelichet.

Le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise a donné son approbation, en séance du 19 décembre 1972, au présent rapport en se ralliant à ses conclusions.

Buttes, le 3 janvier 1973.

Pour le Comité central :
le président,
Gérald Bouquet.

Remarque de dernière heure : A la suite de ce rapport, le service de l'enseignement secondaire a pris les décisions suivantes :

- 1) de renoncer pour l'année scolaire 1972/73 à organiser des épreuves communes aux niveaux 2, 3 et 4 pré-professionnels ;
- 2) de charger le nouveau colloque pédagogique de l'enseignement secondaire d'établir un projet d'épreuves communes pour l'année scolaire 1973/74.

GR.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise
Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél.
(038) 53 28 60.

Dans les divers de ce numéro, une nouvelle rubrique : « En Suisse romande, au cinéma ».

LA SPR UNE ET DIVERSE

Perspectives SPJ 1973

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y aura du pain sur la planche... Sur le plan jurassien, la SPJ s'occupera de très nombreux problèmes, parmi lesquels nous citerons (sans ordre de priorité) :

- le démarrage du nouveau Comité central ;
- la suite à donner au Congrès de Bienne du 2.12.72 ;
- la réforme des statuts et des structures SPJ ;
- le problème du CIP (Centre d'information pédagogique) ;
- le document du groupe de travail l'Ecole et la vie ;
- le problème de l'efficacité de la SPJ par une information intensive des sections régionales.

Sur le plan romand, la SPJ entrera

joyeusement dans la coordination romande, suivra les problèmes de CIRCE II et participera aux travaux de l'Association romande des enseignants (organisme né de la décision de la Conférence des présidents des associations romandes d'enseignants : SPR et CARESP).

Il y aura présence jurassienne, comme jusqu'à maintenant, dans toutes les commissions romandes.

Voilà en quelques mots les perspectives jurassiennes ; la liste, comme on dit, n'est nullement exhaustive. L'« Educateur » s'efforcera de rendre compte des travaux SPJ avec objectivité et rapidité. Nous souhaitons que nos membres ne donnent la peine de lire nos chroniques.

H. Reber.

Cours cantonal de ski

Planachaux-Les Crosets, du 2 au 6 janvier 1973

De Bonfol à La Neuveville, en passant par Glovelier, Courrendlin, Les Breuleux — sans oublier Bienne — etc., bref, le « Tout-Jura » du corps enseignant s'est retrouvé à Planachaux-Les Crosets du 2 au 6 janvier, pour y passer une trop courte semaine de ski, bien entendu, d'apprentissage des nouvelles techniques de l'année, mais surtout une semaine qui, à l'image du temps splendide, fut empreinte de chaleur et d'amitié.

Les 34 participants et participantes ont été enchantés par le doigté, l'art et le sourire constant des instructeurs ; 34 enseignants primaires et secondaires qui n'ont pas hésité à sacrifier cinq jours de leurs vacances hivernales afin de faire bénéficier par la suite leurs classes des nouvelles connaissances acquises dans la

technique du ski et l'organisation de camps scolaires. C'est la mort dans l'âme qu'ils et qu'elles ont retrouvé ce sacré brouillard samedi au retour !

Danielle, Marcel et Henri, soyez ici chaleureusement remerciés !

Voilà. Et si ce cours n'a été que pleine réussite, c'est grâce au travail impeccable de notre inspecteur d'éducation physique. Un grand merci à toi, Henri, ainsi qu'à ton épouse, comme aussi à nos hôtes du « Chauderon ».

Et pour conclure : bon rétablissement à ceux et celles qui ne sont pas encore remis des courbatures, des chutes vertigineuses ou... des « witzes » à Marcel ! et... à l'année prochaine !

A.G.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Henri Reber, Fuchsenried 16
2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92

Je cherche JEUNE PERSONNE compétente, de langue française, pour s'occuper, à Rome, d'un garçonnet de 6 ans, au minimum un an. Très bon traitement.

Ecrire à Mme Giulia Aloisi, via Barnaba Oriani 32, ROME.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Perspectives SPF 1973

Situation actuelle

De prime abord, ne trouverait-on pas présomptueux qu'une section cantonale, de fondation très récente, puisse projeter sa réflexion sur l'ensemble des problèmes qui découlent de son appartenance à la SPR? La réponse est aisée. C'est pourquoi, nous nous bornerons à inscrire au tableau de bord les questions les plus immédiates, celles dont on souhaiterait parvenir sans tarder à une solution convenable, à des résultats tangibles. Nous les citerons dans un ordre subjectif d'importance non sans convenir par conséquent que les avis peuvent différer quant à leur ordre de priorité.

a) Objectifs immédiats

- l'organisation ou un aggiornamento de l'éducation permanente ;
- l'introduction de la 2^e langue nationale et le choix du « moment » propice ;
- la mise en application du programme romand qui impliquerait l'institution éventuelle d'une commission (encore une) formée de représentants des enseignants de tous les arrondissements scolaires et de la DIP ;
- la révision des statuts de la SPF, car on s'est aperçu à l'usage que plusieurs dispositions primitives ne seraient pas suffisamment la réalité de fait, donc le but recherché ;
- les tâches d'approche que la section se doit d'assumer en prévision du futur congrès SPR, participation effective au rapport général, périodicité de ces réunions, le tournus à adopter pour leurs assises, prise de conscience de la position fribourgeoise quant à son insertion dans le grand aréopage romand. Sujet de réflexion d'autant plus urgent qu'il aura été débattu au sein du Comité romand du 27 janvier. Avec l'espoir que les différentes tendances qui s'y seront manifestées parviennent à se fondre au creuset de l'efficacité ;
- la poursuite, en vue d'une utile collaboration, du dialogue avec l'Association fribourgeoise des parents d'élèves, sous réserve du respect réciproque des responsabilités.

b) Un questionnaire bréviaire

Le comité de la SPF ne se borne cependant pas aux perspectives énoncées.

De nombreux autres sujets d'étude figurent au calendrier, sans revêtir toutefois la même immédiateté dans leur ordre d'examen et de décision. Donnons-en pour preuve le pertinent questionnaire proposé par M. Loup, président, à l'assemblée générale de l'Association cantonale du corps enseignant primaire et ménager, du 14 décembre 1972. Ce ne sont pas moins de 14 thèmes livrés à la méditation de l'auditoire qui comprenait, cela va de soi, les enseignants des 2 langues. Il n'entraîne certes pas dans les intentions de leur auteur de les voir traiter ipso facto, mais bien de préparer les esprits à la maturation des objectifs proposés.

Problèmes prioritaires

Le thème le plus actuel, celui qui doit préoccuper de concert les enseignants, les inspecteurs, les commissions scolaires, les parents et la DIP, est sans nul doute celui de l'ÉDUCATION PERMANENTE. Non qu'il y ait péril à ne pas le traiter de toute urgence car la formation continue ne s'accommode ni de la précipitation ni de la superficialité. Hâte-toi lentement, proclamait déjà Suétone. Cependant, le rythme actuel de l'évolution des méthodes et des techniques appropriées, la nécessité d'une adaptation constante aux temps actuels et futurs, démontrent l'acuité de ce problème. On ne sera jamais assez présent aux caractéristiques évolutives réelles de nos classes. A la nécessité d'être sans cesse maître de son art, autant que possible d'abord dans les disciplines importantes. Pour y parvenir, il ne sera bientôt plus suffisant de se contenter de sa propre expérience. De se suffire de son inspiration personnelle, d'une spontanéité plus ou moins habile, encore que ces aptitudes resteront des moteurs de l'action et de la réussite.

Nous avons déjà relevé antérieurement, au sujet de l'éducation permanente, que nombre de maîtres la pratiquaient d'instinct, individuellement, de leur propre initiative. Depuis quelques années, ce besoin de maîtriser la plupart des disciplines s'étend à tous les arrondissements. Chacun de ceux-ci a constitué ses groupes de travail, lesquels ne se confinent pas à des réflexions platoniques, mais sont parvenus à des travaux pratiques et, dans

certaines domaines, à des essais concluants.

Pour le proche avenir, le problème majeur, que chacun se devra de prendre au sérieux, consiste en l'examen du règlement qui conditionnera le perfectionnement professionnel des enseignants préscolaires et primaires. Nous n'oserions affirmer qu'il passera la rampe sans difficulté. Si, au cours des séances d'étude, les uns paraissent en approuver les grandes lignes, d'autres se heurtent à un certain sentiment de contrainte que leur inspire ce projet. Ce travail est l'œuvre d'une importante commission animée par M. Maillard, chef du service de l'enseignement primaire. Il paraît logique que le projet en discussion et dont l'adoption ne saurait tarder, doive s'attendre à un examen laborieux. Des amendements qui surgiront d'une réflexion objective, parviendront à faire de ce projet une œuvre cohérente et durable. Le temps et la bonne volonté concilieront finalement l'importance de la formation et la part de liberté que revendique le corps enseignant dans l'interprétation pratique de cette charte.

C'est une ère nouvelle qui s'ouvre aux jeunes générations d'enseignants, qui sollicite d'autre part ceux qui sont déjà sur la brèche. Tout en réservant par déférence le sort des « plus de 55 ans ». La plume autorisée de M. Overney, président de l'Association cantonale, exposera ultérieurement, par le canal de l'« Educateur », le processus d'adoption de ce règlement avec les implications qui découleront de son observance dans les faits.

Tâches confiées à la SPR

De la SPR à la SPF

Ainsi que nous l'avons affirmé à répétées reprises, notre SPF ne négligera aucun moyen, aucun effort, pour assumer pleinement sa mission. Encore qu'elle va, pour l'immédiat, vouer son action aux objectifs les plus pressants. Pour ce faire, il importe qu'elle puisse compter sur le rayonnement de la SPR, sur les initiatives que cette dernière serait amenée à prendre pour influencer l'opinion de nos milieux francophones fribourgeois, les parents, les autorités communales et cantonales, cela par le truchement de la presse et les contacts directs. Une visite de la part d'un délégué du comité central, non seulement auprès de celui de la SPF, mais peut-être à l'occasion d'une conférence d'arrondissement? Il serait imprudent, lors de ces contacts, de demander à la SPR de se définir elle-même, d'énoncer les buts qu'elle poursuit. Et pourtant, à travers la SPR, il im-

porte que l'on perçoit, dans nos milieux, le souci de mettre notre école romande moderne au service de la vie, de façon à permettre aux enfants d'aujourd'hui et de chacune de nos régions, de se situer dans la société de demain. Non pour cultiver un passéisme désuet ou paternaliste, avec le désir par contre qu'ils se convainquent d'appartenir à l'Europe en marche.

De la SPF à la SPR

De leur côté, nos mandataires fribourgeois auprès de la SPR se donneront pour mission de participer de façon aussi active et dans la mesure du temps dont ils disposent, aux grandes tâches présentes de la SPR. Ils le feront, sûrs de l'appui de l'immense majorité de leurs collègues, avec la compréhension et en étroite collaboration avec les autorités responsables. Sans aliéner leur indépendance et leur tempérament propre. Ils y parviendront, conscients chaque année d'avantage, de leur apport effectif à la SPR. L'année 1973 s'annonce donc pour notre SPF comme une année d'organisation interne, profonde, comme une nouvelle étape d'adaptation, sans décevoir les espoirs qu'a fait naître son accession à l'Ecole romande.

L'exposition

« Lire en classe »

Au moment où paraîtront ces lignes, cette exposition extrêmement captivante aura fait le tour de tous les chefs-lieux qui auront eu le privilège de saluer cette aubaine. Organisée à Fribourg par la Société des libraires et éditeurs d'entente avec la Conférence des inspecteurs, elle s'est ouverte le lundi 15 janvier en présence de nombreuses personnalités du monde de l'école entourant les délégués de l'Etat et de la commune. Présenté en termes excellents par M. Maillard, chef de service, salué avec faveur par la Direction des écoles et commenté par des maîtres ayant éprouvé avec succès la méthode « Lire en classe », cet événement a suscité un vif intérêt auprès des enseignants des divers degrés et de tous les arrondissements. Les commentateurs ont suppléé, dans une certaine mesure, à l'absence très regrettée de M. Bron, l'auteur de la méthode. A souhaiter que le même enthousiasme préside pour longtemps au regain de faveur que connaît la lecture.

A. Carrel.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Perspectives SPval 1973

Situation actuelle

L'année 1973 sera pour la SPval une année d'importantes décisions à prendre. Les problèmes en cours d'étude sont nombreux et certains d'un impact sérieux.

La SPval ne sera pas seule partenaire des décisions. Elle devra partager cette responsabilité avec le DIP, la Fédération des services publics, les enseignants secondaires. Au niveau supérieur, et en conclusion de travail seront inclus l'exécutif et le législatif du canton.

Les problèmes à traiter seront de deux ordres. Certains auront trait au côté structural ou pédagogique de l'enseignement, d'autres toucheront le côté rémunératif de la profession.

Dans les premiers figurent :

- la pénétration progressive des programmes romands ;
- la formation continue des enseignants, soit par le biais des sessions déjà programmées, soit par des formes nouvelles à trouver au plan du canton ou dans des cadres plus restreints, régionaux ou locaux ;
- la mise en application du cycle d'orientation dans ses diverses composantes : passage, programme, personnel ;
- l'introduction généralisée de l'enseignement de la langue allemande dans le secteur primaire ;
- le renouvellement de l'enseignement du chant dans les écoles par des formules nouvelles, plus dynamiques, demandant une participation accrue des élèves et l'acquisition des notions par des découvertes plus personnelles.

Dans le 2^e groupe de problèmes se présentent :

- l'alignement des traitements sur la moyenne suisse, pour les secteurs enfantin, primaire et terminal ;
- l'étude de la forme de tenue à jour de cette moyenne ;
- la prise de conscience et peut-être une amorce de travail pour une équité plus grande dans la rémunération, dans le sens et l'optique du salaire social ;
- la réalisation d'une forme nouvelle de récompense de la fidélité à la profession ;
- la refonte des statuts de la caisse de pension et de prévoyance.

Deux problèmes

a) Programmes romands

Le contact avec les nouveaux programmes romands a déjà été amorcé à la session pédagogique de l'an dernier. Il s'est agité surtout du français et de la sensibilisation des enseignants à l'esprit nouveau qui préside à son enseignement. Près de 150 personnes y ont pris part.

La SPval a eu l'occasion de donner son avis sur la façon d'aborder ces nouveaux programmes et a opté pour une approche régulière mais mesurée, étant d'avis qu'il était inopportun de faire table rase de toutes les formes employées précédemment dans le perfectionnement des enseignants.

La SPval est préoccupée de l'introduction de ces nouveautés et plus particulièrement de leur adoption par le personnel chargé de les appliquer. Elle en voit la réalisation à travers les sessions pédagogiques d'été ou par des séances de dialogue et de mise en commun, organisées par degré de programme, régionalement ou de façon plus large.

b) Langue II

Connaitre les langues est aujourd'hui un atout majeur de la carrière professionnelle. Jusqu'à ce jour, le primaire n'a enseigné que la langue maternelle, laissant au secondaire le soin d'ouvrir les enfants à des langues nouvelles.

Depuis quelques années déjà, un peu partout, des avis nouveaux ont été émis sur la question. Les plus autorisés se sont exprimés en faveur d'un tel enseignement plus tôt dans l'âge de l'enfant.

Si l'unanimité a été réalisée quant au but à atteindre, elle ne l'est pas quant à l'âge le plus favorable au démarrage, la cadence de l'étude, les méthodes à utiliser, le choix de la langue à apprendre.

L'allemand, pour le Valais, semble s'imposer naturellement. Il devrait l'être aussi pour l'ensemble de la Romandie, vu la présence dans le pays d'une forte majorité de cette langue. Cette option, utilitaire pour le plus grand nombre, n'amointrit en rien la supériorité que l'on reconnaît volontiers à l'anglais.

Appui SPR Ses tâches

La SPval est heureuse de faire partie de la Société faitière romande. L'on vit

une période de concentrations. Toutes ne sont pas heureuses, concentration ne voulant pas forcément dire absorption. Certaines autonomes doivent être sauvegardées. Rien ne peut remplacer l'initiative des groupements inférieurs. Ceux-ci sont indispensables à la vie de l'ensemble.

Sur le plan pédagogique, l'union des différentes sociétés cantonales romandes est un fait heureux qui permet et permettra des harmonisations bénéfiques et un meilleur usage des forces disponibles.

Cet organisme est chargé de tâches diverses : intensifier l'union, supprimer des différences néfastes, repenser l'école, être agent de sa restructuration, défendre la valeur du primaire, lui garder son caractère de distributeur de notions élémentaires progressivement amplifiées, mais sûrement acquises, sans spécialisations, être en bref, à la fois, dans le renouveau de l'école, un organe de pointe et de sagesse.

Vincent Dussex.

Rédacteur de la rubrique valaisanne Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

On suisse romande, au cinéma

Une nouvelle rubrique

Les lecteurs attentifs de la chronique genevoise auront sans doute remarqué qu'elle contenait, de temps en temps, une « critique » de film.

Vu le fait que les programmes cinématographiques genevois précèdent en général ceux de la Romandie (à l'exception de la région lausannoise), nous avons pensé que cela pouvait être une information intéressante pour les amateurs du 7^e art.

Par conséquent, vous retrouverez cette rubrique dans bon nombre de Bulletins, en chronique générale, donc dans les divers de nos numéros.

La rédactrice est une de nos collègues genevoises, M^{me} Liliane Urben. Sans être bien sûr une professionnelle de la critique, elle n'en est pas moins une spectatrice assidue et avertie.

Elle vous présentera donc un avis personnel. Vous aurez toute latitude de vous exprimer aussi si vous estimiez devoir le faire : votre journal est ouvert à tous les avis, est-il besoin encore de le rappeler ?

La rédaction.

« César et Rosalie »

Ave César ! Empereur de la ferraille et de la gouaille, taillé dans un platane de boulevard, spécimen d'une race qui ne fréquente que l'académie du troc et de la rue mais sait faire des sous avec n'importe quoi ; et César gagne de l'or avec de vieux métaux. Rieur et jobard, sûr que réussir c'est avoir de l'argent plein ses poches, sûr qu'il est né coiffé. Généreux personnage, dont tout le petit monde qui gravite autour de lui profite largement. César le sait, il en est flatté. Par contre il ne tolère par qu'on le double, que ce soit en voiture ou en amour ; si on enfreint la règle, il voit rouge et il fonce. Rosalie, sa collaboratrice de jour et de nuit, est elle aussi tombée sous le charme de la quarantaine vibrante et rassurante. Et puis, quoi, c'est Yves Montand ; touchez-m'en quelqu'une pour faire la fine bouche !

Alors, la paille, direz-vous ? C'est David, un ancien ami de Rosalie, créateur

de bandes dessinées, tout frais débarqué des Amériques, aussi effacé que César est envahissant, aussi falot que l'autre est tonique. Sans grand talent, David, sauf celui de son âge et de son sourire dentifrice.

Deux hommes, une femme ; bon, ce n'est pas nouveau. César flaire vite la concurrence mais se révèle aussi piètre diplomate en sentiments qu'il est habile en affaires.

Rosalie s'en va, César casse tout, se repent, répare. ... et recommence. David attend : c'est moins fatiguant. Jeu de va-et-vient pour la belle Rosalie. Et fleurit en contrepoint la comptine des jours de mai : « entre les deux mon cœur balance, je ne sais pas lequel aimer des deux... ».

L'imprévu, l'inattendu, c'est l'amitié de plus en plus profonde qui se faufile entre les deux hommes, sorte d'herbe sauvage entre deux pavés, et qui remplace peu à peu la rivalité ; amitié qui va bien au-delà des caprices et des désarrois de Rosalie. Et quand la jolie chatte, per-

dant son latin à ronronner dans le même panier que ses deux matous, filera sans crier gare, c'est l'amitié qui prendra le relais.

En voyant César et Rosalie, je n'ai pu m'empêcher de penser à Jules et Jim ; mais comparer les deux films serait une lourdeur ; il y avait dans Jules et Jim un climat poétique, une fantaisie tendre et féroce, un côté bohème, qu'on ne retrouve pas dans le film de Claude Sautet. On ne peut nier, cependant, une certaine similitude de situations.

Yves Montand - César nous prouve une fois de plus qu'il est un acteur hors pair, capable d'entrer dans la peau de n'importe quel personnage, aussi opposés soient-ils ; car il n'y a aucun point commun entre César et le prisonnier de l'Aveu ou le député de Z, sinon — justement — l'acteur qui les incarne.

Je n'en dirai pas autant de Sami Frey, qui semble se cantonner dans des rôles-variantes sur un même thème ; et si les demoiselles de 15 à 17 ans se pâment devant ses dents blanches, c'est un peu insuffisant pour y voir la marque d'un acteur de classe. Quant à Romy Schneider, elle a définitivement tordu le cou à Sissi ; on ne saurait s'en plaindre ; et le reste d'accent germanique qui flotte dans sa voix n'est pas dénué de charme. Au début du film Rosalie-Romy porte avec grâce et nonchalance une ravissante robe toute sage, longues manches et haute encolure.

Tournez-vous, belle dame, il y a dans ce tissu un pli coquin s'ouvrant dans le dos sur une peau de miel, discrète allusion, plus suggestive que le plus vertigineux décolleté.

Naïvement peut-être, c'est ce que j'appellerais volontiers de l'érotisme délicat. Au fil des années, Romy Schneider s'affirme davantage ; on dit qu'elle travaille beaucoup et surtout avec des partenaires qui la mettent en valeur. Tout de même, pour ne pas craindre de faire mine de figurante au côtés de Yves Montand, il faut un certain cran. Romy Schneider s'en tire bien.

lu

SSMG

A. Cours normaux

COURS DE PRINTEMPS 1973

N^o 44. Cours de direction de camps et d'excursions à skis. Mettmén s/Schwanden (GL), du 9 au 14 avril 1973. Direction en allemand.

N^o 58. Cours de direction de camps et d'excursions à skis. Grand-Saint-Bernard, du 9 au 14 avril 1973. Direction en français.

N° 47. **Formation de moniteur de ski scolaire, cours 2** (J + S). Andermatt, du 9 au 14 avril 1973. Le certificat de moniteur 1 doit être joint à l'inscription.

Remarques :

1. Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues.
2. Si le nombre des places disponibles est suffisant, les candidats au diplôme fédéral d'éducation physique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent être admis aux cours, pour autant qu'ils participent à la direction de camps et d'excursions à skis dans le cadre scolaire.
3. Il est indispensable de se présenter à ces cours en bonne condition physique et au bénéfice d'une connaissance moyenne de la technique de ski.
4. Une subvention proportionnelle au prix de pension et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct, du domicile au lieu de cours, seront alloués.

Inscriptions :

Au moyen d'une formule d'inscription auprès de M. Raymond Bron, président de la commission technique, Vallombreuse 101, 1008 Prilly; **déla**i : **26 février 1973**. Les formules d'inscription peuvent être obtenues auprès du président cantonal ou à l'adresse ci-dessus.

B. Cours centraux

N° 7. **Gymnastique aux engins, garçons**. 12-14 avril 1973 (entrée au cours le 11 au soir). Bienne.

N° 9. **Gymnastique féminine III^e degré**. 9-11 avril 1973 (entrée au cours le 8 au soir). Education du mouvement et de la tenue, engins. Bienne.

N° 10. **Course d'orientation**. 9-12 avril 1973. Lyss.

N° 11. **Connaissance des avalanches**. 10-13 avril 1973. Davos.

Remarque :

Ces cours sont réservés aux responsables des sociétés de gymnastique d'instituteurs, aux directeurs des cours cantonaux et à ceux de la SSMG.

Inscriptions :

Les personnes qui désirent prendre part à l'un de ces cours s'adressent au Département cantonal de l'instruction publique jusqu'au **26 février 1973**. Les inscriptions nous seront transmises par cette instance.

Présidents des associations cantonales

- GE Paul GILLIERON, inspecteur de gymnastique, rue des Charmilles 38, **1200 Genève**.
Tél. (022) 45 46 85.
- FR Roman GROSSRIEDER, maître de gymnastique, **3186 Dürdingen**.
Tél. (037) 43 17 89.
- NE Albert MULLER, maître de gymnastique, rue Gabriel Lory 8, **2003 Neuchâtel**.
Tél. (038) 25 45 34.
- VSr Samuel DELALOYE, maître de gymnastique, rue des Mazerettes 30, **1950 Sion**.
Tél. (027) 2 03 61.
- TI Marco BAGUTTI, inspecteur de gymnastique, via San Gottardo 57, **6900 Massagno**.
Tél. (091) 2 08 66.
- VD Michel WESPI, maître de gymnastique, route des Monts, Poses-Franches, **1602 La Croix-sur-Lutry**.
Tél. (021) 28 38 17.
- BE Jura bernois :
Jean RERAT, maître de gymnastique, rue Neusté 13, **2740 Moutier**.
Tél. (032) 93 25 10.

Un nouveau journal pour enfants

Pour remplacer « Yoyo » qui a cessé de paraître au mois de décembre dernier, le CVAJ (Centre vaudois d'aide à la jeunesse) édite **Chat botté**, également destiné aux enfants de 6 à 9 ans.

Conçu et rédigé par une jeune institutrice, M^{lle} Lucienne Eich, illustré de façon simple et plaisante, ce nouveau périodique sera sans doute bien accueilli par les petits lecteurs, leurs parents et leurs enseignants. Sa parution est men-

suelle, le 15 de chaque mois, sauf en juillet et août.

Au sommaire de ce premier numéro de janvier :

- une histoire complète : « Le Conte du Petit Robert ».
- un bricolage : le casque d'Astérix.
- un peu de sciences naturelles : la souris,
- la physique à la portée des jeunes enfants : la Lune et le Soleil,
- un petit livre à fabriquer : « Chat botté », conte de Perrault.
- une comptine,
- des jeux d'observation.
- une recette de cuisine.
- une bande dessinée.
- une page réservée aux problèmes de la nature, cette fois-ci la pollution.
- la page du mois (janvier),
- votre courrier : 2 pages réservées aux petits lecteurs,
- la page des tout petits pour les petits frères et sœurs.

Prix de l'abonnement : Fr. 15.— pour 1 an, 10 mois de parution ; Fr. 9.— pour 6 mois.

Chaque numéro peut être obtenu hors abonnement pour le prix de Fr. 2.—.

Administration et rédaction : Chat botté, chemin de Pré-Fleuri 6, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 30 01, CCP 10 - 666

Echange de correspondance

Institutrice française, élèves de 9-10 ans, souhaite correspondre avec classe de Suisse romande. Cette collègue poursuit des études supérieures des sciences de l'éducation.

André Pulfer,
Echanges SPR,
1802 Corseaux.

Le Foyer de Gilly

au Grand-Lancy/Genève
(Fondation officielle de la Jeunesse)
cherche pour l'élargissement de
son équipe éducative

éducateur spécialisé diplômé

Adresser les offres au directeur du
Foyer de Gilly, 18, chemin de Gilly,
1212 Grand-Lancy.

Indice suisse des prix à la consommation à fin décembre 1972

	Indice général sept. 1966 = 100	Alimen- tation	Boissons tabacs	Habil- lement	Loyer	Chauffage éclairage	Aména- gem. et entre- tien du logem.	Trans- ports	Santé et soins personn.	Ins- truct. et diver- tissem.
Septembre 1966	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Septembre 1971	121,3	116,3	114,5	111,1	143,2	129,5	109,1	117,5	124,5	114,5
Octobre 1971	121,8	117,0	114,5	113,7	143,2	130,5	109,3	117,5	126,6	114,5
Novembre 1971	123,4	117,6	114,9	113,7	149,9	131,0	109,3	121,1	126,6	114,8
Décembre 1971	124,0	118,3	114,9	113,7	149,9	134,0	109,3	121,3	126,6	114,8
Janvier 1972	124,8	119,0	114,9	115,4	149,4	137,0	109,3	125,2	127,1	114,8
Février 1972	125,4	119,8	121,8	115,4	149,4	134,8	109,3	125,3	127,1	117,8
Mars 1972	125,7	119,2	121,8	118,2	149,4	131,3	111,4	125,8	128,5	117,8
Avril 1972	125,8	118,6	121,8	118,2	149,4	132,6	113,0	125,8	129,6	117,8
Mai 1972	127,1	119,8	122,3	118,2	155,1	129,3	113,0	126,9	129,6	118,2
Juin 1972	127,8	122,1	122,3	119,6	155,1	127,4	113,0	126,9	129,6	118,2
Juillet 1972	127,9	122,4	122,3	119,6	155,1	126,3	113,0	127,4	129,6	118,2
Août 1972	128,4	123,4	124,0	119,6	155,1	125,9	113,0	127,5	129,6	120,0
Septembre 1972	129,5	123,9	124,0	123,2	155,1	129,3	114,7	127,7	131,7	120,0
Octobre 1972	130,7	125,4	124,0	123,2	155,1	136,3	114,8	127,7	136,5	120,1
Novembre 1972	131,8	125,5	124,4	123,2	159,6	139,4	114,8	128,0	136,5	120,2
Décembre 1972	132,5	126,7	124,4	125,9	159,6	140,1	114,8	128,0	136,5	120,2

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui reproduit l'évolution des prix des principaux biens de consommation et services entrant dans les budgets familiaux des ouvriers et des employés, s'est inscrit à **132,5 points** à la fin de décembre 1972 (septembre 1966 = 100). Il a ainsi progressé de 0,5 pour cent depuis fin novembre (131,8) et de 6,9 pour cent par rapport au niveau de décembre 1971 (124,0).

Des majorations de prix dans les groupes de dépenses comprenant l'alimentation, l'habillement ainsi que le chauffage et l'éclairage ont joué un rôle décisif pour l'évolution de l'indice suisse en décembre. En ce qui concerne l'alimentation, ce sont surtout le pain et la petite boulangerie qui ont accusé des prix plus élevés. Sont à signaler en outre la viande, la charcuterie, les pommes de terre et les fruits. Dans le groupe de l'habillement, on a spécialement ressenti le renchérissement des vêtements pour hommes et pour dames, des tissus pour vêtements, de la laine, des chaussures et des réparations de chaussures. Pour ce qui est de l'huile de chauffage, les prix ont encore été en légère hausse. Entrées en vigueur le 1^{er} janvier de cette année, les augmentations sur les prix du lait et des produits laitiers ainsi que sur ceux de divers services publics ne se traduisent pas dans le présent indice, dont le calcul est arrêté à fin décembre.

En moyenne annuelle, l'indice suisse atteint 128,1 points, d'où une progression de 6,7 pour cent par rapport à la moyenne de l'année 1971 (120,1).

Service public 2/73



L'Arlequin – Lausanne

Librairie-Papeterie
Jeux éducatifs
Matériel
didactique

Bd de Grancy 38

Places de parc

L'Institution Pré-de-Vert, Fondation Claudi Russell-Eynard, à Rolle, accueillant 30 internes et 10 externes, filles et garçons, d'âge scolaire, cas sociaux présentant des troubles du comportement et des difficultés scolaires cherche pour le 1^{er} septembre 1973 :

un instituteur

pour une classe spéciale de 10 élèves de 12 à 15 ans, filles et garçons.

Possibilités de perfectionnement en cours d'emploi. Adresser les offres, avec curriculum vitae, copies de certificat et références à M^{lle} S. Vidon, directrice.

Instruments de rythme et de percussion « Orff »

pour écoles et écoles enfantines

Glockenspiel c'' '-fis'' '' G1	Fr. 23.90	Triangle 15 cm	V 2352	Fr. 11.—
Tambourin 26 cm Ø	V 1619 Fr. 38.—	Triangle 18 cm	V 2353	Fr. 14.—
Tambourin avec 6 paires de clochettes 26 cm Ø	V 1639 Fr. 54.—	Cymbales 15 cm Ø	V 3901	Fr. 28.—
Battes pour tambourins la paire	Sch 7 Fr. 10.—	Cymbales 10 cm Ø la paire	V 3900	Fr. 23.—
Battes, en bois, petits, la paire	V 1602 Fr. 6.50	Flûte à coulisse		Fr. 16.—

Sur tous ces prix : 5 % de rabais

Demandez notre catalogue illustré Sonor

BON Je commande les instruments suivants :

Adresse

**BERNHARD ZEUGIN : matériel pour écoles et écoles enfantines,
4242 DITTINGEN. Tél. (061) 89 68 85**

LA DIAPOSITIVE

Un outil de travail incomparable
pour les ENSEIGNANTS

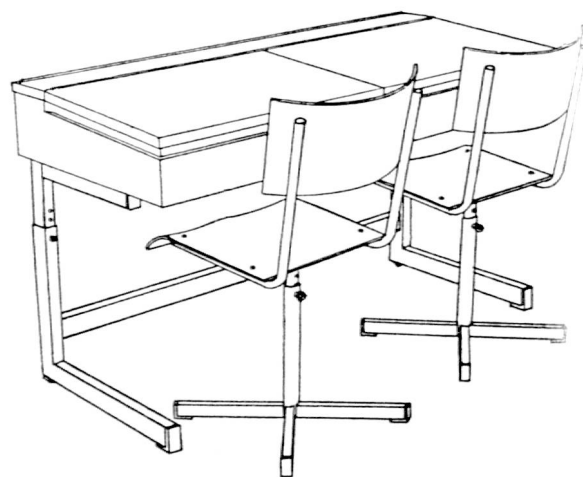
Les nouveaux catalogues
SCOLAIRES - RÉCRÉATIFS - RELIGIEUX
pour tous les degrés

maternel - primaire - secondaire - supérieur
sont à votre disposition GRATUITEMENT
auprès du spécialiste de Suisse romande



**films
fixes s.a. audio-visuel**

Pérolles 27 FRIBOURG Tél. (037) 22 59 72



Le spécialiste du mobilier scolaire, de salle
et pour la protection civile.

« Depuis 45 ans nous fabriquons du mobilier
combiné acier et bois, pratique et moderne »

ZESAC SA

Case postale 25 — BIENNE — Tél. (032) 225 94

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J.A.
1820 Montreux 1